
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 27 mai 2024

La séance est ouverte à 17 heures 02 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Christina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Stéphane FRIOUX – M. Olivier GLÜCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO – Mme Muriel BÉTEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Antoine PELCÉ – Monsieur Floyd NOVAK – Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa ABDELLI – M. Loïc CHABRIER – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Emilie PROST – M. Stéphane COLSON – Mme Anaïs D’HOSTINGUE – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Marc GIOUSE – Mme Stéphanie CHABROUX – M. Laurent LEGENDRE

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Aurélie LOIRE (Pouvoir à M. Antoine COLLIAT)

M. Lotfi DEBBECHE (Pouvoir à M. Jacques VINCE)

Mme Sylvie DONATI (Pouvoir à Mme Christina MARTINEAU)

M. Prosper KABALO (Pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

Mme Virginie DEMARS (Pouvoir à Mme Sabrina BENHAIM)

M. LE MAIRE.- Bonjour à chacun et à chacune d'entre vous.

Je souhaite faire un petit préalable au Conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une déclaration extraordinaire de ma part, mais juste de remercier et saluer, avec vous, l'engagement de deux présidents de conseil de quartier : M. Jacques GRUAT LA FORME pour le quartier Gratte-Ciel/Dedieu/Charmettes, qui s'excuse de ne pas être pas présent ce soir, et Mme Jocelyne MICHAUD, qui doit être avec nous, pour le quartier Perralière/Grandclément/Cyprian.

Venez à côté de moi, cela ne va pas durer longtemps. Mme MICHAUD a accepté d'être avec nous, et prendra la parole juste après moi. Il nous semblait important, avec l'ensemble de l'équipe du Conseil municipal, de rendre hommage à un engagement important. Ne vous cachez pas, c'est vous qui êtes à l'honneur !

Il nous semblait important avec les élus de rendre hommage, à travers Mme Jocelyne MAUBERT-MICHAUD, à l'engagement des présidents de conseil de quartier. C'est un acte citoyen extrêmement important. Cela demande une forme de souplesse et d'agilité, car ils ne sont ni personnel de la Ville, ni agents, mais une forme de courroie de transmission. Ils sont entre les citoyens et les élus.

Mme MICHAUD.- C'est plus souple depuis que nous sommes des référents.

M. LE MAIRE.- Parfait. En tout cas, cela demande une forme d'investissement et de pugnacité importante, Madame, vous n'en manquez pas d'autant que vous avez aussi exercé votre fonction pendant la période peu simple du covid. Vous étiez des interlocuteurs importants pour nous, pour maintenir le lien avec les habitants.

Après cette période est apparu un certain nombre de difficultés, qui ne se sont pas atténuées, y compris d'avoir moins de personnes qui s'engagent, moins de bénévoles dans les conseils de quartier. Vous avez dû y faire face, et pourtant vous êtes restée extrêmement mobilisée jusqu'au moment d'un renouvellement auquel vous avez participé. Je vous en remercie.

C'est aussi cela la vie du conseil de ce quartier : laisser la main à d'autres pour garder l'énergie, permettre à ceux qui ne se sont pas encore investis de le faire. Votre expérience de directrice de MJC a été précieuse, dans ce travail d'éducation populaire, qu'apportent les conseils de quartier.

Le quartier est, à la fois, sous le feu des projecteurs pour un certain nombre de difficultés, il est aussi l'objet de beaucoup de projets, que ce soit la place Grandclément, le tramway, le Bus à haut niveau de service. Il existe tellement de projets que vous avez fait le choix de renommer la fête de quartier, non sans une pointe d'humour, le bal des pelleteuses et des marteaux-piqueurs. Est-ce vrai ?

Mme MICHAUD.- Oui, c'est vrai.

M. LE MAIRE.- Je ne vais pas m'éterniser là-dessus, cela fait partie de l'autonomie des conseils de quartier, mais je voulais très sincèrement vous remercier, au nom du Conseil municipal, pour votre engagement.

Vous passez la main, mais vous restez investie autour de la biodiversité. Pour les amoureux et amoureuses du Zola, Mme Jocelyne MAUBERT-MICHAUD en est aussi la présidente.

Votre départ n'est pas prévu, nous ne le souhaitons pas, nous serons contents de vous retrouver pour les inaugurations des différents festivals et les projets à mener pour Le Zola.

Encore merci pour votre engagement, je vous laisse la parole.

Mme MICHAUD.- Merci, Monsieur le Maire, merci à tous.

Je n'ai rien préparé, je vais garder la spontanéité d'une simple citoyenne. Je suis arrivée au conseil de quartier, l'année de ma retraite, en 2010, j'avais 60 ans. Avant d'aller m'inscrire dans une activité quelconque de sport ou autres, j'ai choisi de commencer dans un conseil de quartier. Peut-être que mon métier m'a amenée à regarder la Ville et ce qu'il s'y passe de façon différente. Je me suis dit que j'aurai le temps de regarder cela de près. C'est ce que j'ai fait, en définitive, nous avons même pris le temps, au sein du conseil de quartier, de nous intéresser aux grandes actions de la Ville.

Le quartier Perralière/Grandclément/Cyprian est très marqué sur le plan de l'urbanisme et des transports. Nous avons donc accueilli, plusieurs fois, des enquêtes et des études pour apporter notre réflexion sur les projets en cours.

Cela a conduit les habitants à beaucoup mieux exprimer comment ils voyaient évoluer la Ville. À un moment, parce que cela nous concernait beaucoup, nous avons travaillé avec une étudiante, qui nous a fait un petit fascicule, *le PLU pour les nuls*. Nous cherchions à favoriser une compréhension de tout ce qui se passe au niveau d'une municipalité.

Un conseil de quartier, c'est un espace d'exercice de la citoyenneté, c'est important. On se retrouve avec des personnes qui viennent de divers endroits, avec diverses idées, il faut arriver à travailler ensemble, et dépasser son bout de trottoir. Je ne suis pas content, mais comment faire pour que cela aille mieux. Je ne peux pas tout demander à la municipalité. À quel niveau faut-il s'engager, jusqu'où aller pour participer à l'amélioration ?

Les différents élus que nous avons sollicités sont venus, cela fait beaucoup de bien, parce qu'un échange se fait en direct. Les habitants, les citoyens, peuvent comprendre qu'il y a des choses qu'ils ratent, que ce n'est pas si facile d'être un élu. Il faut prendre en compte ce que cela représente en responsabilité, en volonté d'aboutir. Ensuite, on prend la route, sans savoir si on arrivera à destination, mais on est quand même dessus. Des choses se passent.

Dans ce rôle de référent, nous sommes plusieurs, il existe un Bureau au niveau du conseil de quartier, cela nous donnait l'envie d'interpeller, de poser des questions, d'apporter des réponses. Nous disions tout le temps cette phrase aux habitants : « Ce que nous vous disons est vérifié et vérifiable. » C'étaient des échanges plutôt forts avec la municipalité. Il y a eu quelques ratages de transversalité. De nombreux sujets intéressent les habitants, ils sont parfois un peu plus demandeurs de construction, mais dans l'ensemble, il y a encore du travail, parce que le Covid est passé par là, et que quelques-uns se sont démobilisés.

Nous avons dû renoncer à faire des commissions, nous organisons de grands Bureaux ouverts, que l'on appelle maintenant des réunions ouvertes aux habitants. Le terme de Bureau élargi ne plaît plus beaucoup, et il faut que les personnes se retrouvent dans ce qu'on leur présente.

En définitive, il faut aussi bouger, car nous nous sommes aperçus que, dans un grand territoire de conseil de quartier, il y a plein de sous-quartiers. Les habitants ont besoin que l'on vienne les voir sur place. Nous sommes souvent très efficaces, avec vous, les élus, quand nous allons sur le terrain, pour aller voir ce qui se passe.

Je vais plus particulièrement parler de Mme GANDOLFI, parce que nous avons eu des retours très forts. À partir du moment où des membres du Bureau partent avec vous, que vous voyez les réels investissements, l'effet retour au niveau des habitants est très positif. C'est vrai pour de nombreux sujets comme l'urbanisme, mais pour la biodiversité, c'est pareil, on embarque les personnes à voir sur le terrain.

Nous nous sommes glissés dans les balades du Rize parce que le Rize fait du patrimoine et nous, de la biodiversité. Nous avons trouvé que le mariage pouvait être intéressant. À la rentrée, une balade patrimoine et biodiversité sera organisée sur notre quartier Perralière/Grandclément/Cyprian.

Vous avez un conseil municipal chargé, je suis très contente d'être là, parce que j'ai le temps de rester. Je vais en profiter avec vous.

Les conseils de quartier ont de l'avenir, allez voir les habitants, allez au Bureau. Venez, nous avons plein de choses à échanger avec vous. Quand vous répondez présent, c'est un plus pour tout le monde. Bonne continuation.

(Applaudissements)

(Monsieur le maire remet un petit sac à Mme MICHAUD.)

M. LE MAIRE.- Nous allons entrer dans l'ordre du jour officiel de ce Conseil municipal. Je vous ai déjà fait mes salutations.

Je dois vous dire que M. Frédéric LAMANTIA a été empêché, nous n'aurons donc pas de musique d'orgue, pour introduire ce Conseil municipal.

Au niveau des éléments d'introduction, tout d'abord sur la composition du Conseil municipal, comme vous le savez, le groupe Générations a cessé d'exister en tant que tel, suite à la démission de Maxime JOURDAN. En effet, selon le règlement, il faut minimum trois élus pour constituer un groupe politique au sein de ce Conseil municipal. De fait, les ex-membres étaient non inscrits, Alain BRISSARD et Jacques GERNET.

Je vous informe qu'à compter de ce Conseil municipal, M. Alain BRISSARD siègera, conformément à sa demande, au sein du groupe Socialistes & citoyens, citoyennes Villeurbannais. M. GERNET reste quant à lui non-inscrit. Voilà pour la première information.

Deuxième information. Je vous informe officiellement de la saisine par Paul CAMPY d'une demande de protection fonctionnelle. Conformément à l'article L.2123-35 du Code général des collectivités territoriales, le Service des assemblés a informé l'ensemble des membres du Conseil de la demande de protection de M. CAMPY en tant que victime de violence, menace ou outrage du fait de sa fonction. Vous avez été destinataires de ce mail, adressé le 17 mai dernier.

Cette information est également portée à l'ordre du jour de la séance du Conseil, ce que je tenais à relayer dans ces propos. M. CAMPY a demandé la protection fonctionnelle de la

Ville à la suite d'attaques répétées dont il est l'objet de la part des collectifs de forains du marché Grandclément.

Je ne reviendrai pas, ce soir, sur le fond du dossier, que nous avons souvent abordé. Je voulais témoigner à M. CAMPY la solidarité de l'ensemble des conseillers municipaux dans les démarches qu'il entreprendra sur le sujet. Quand je parle de l'ensemble, j'inclus les groupes municipaux du groupe d'opposition qui ont, à travers leurs représentants, spontanément témoigné de leur soutien à notre collègue. Par ces démarches, nous espérons que M. CAMPY pourra faire valoir ses droits.

Dans un registre un peu plus joyeux, nous attendons tous la prochaine édition des Invites d'autant plus qu'elle est le résultat d'une nouvelle direction avec Nadège PRUGNARD, même si M. Patrice PAPELARD avait commencé à préparer une partie de la programmation. Nous avons pu la découvrir lors d'une récente conférence de presse.

Dans un moment où la Ville est plutôt en chantier, il y a aussi l'enjeu d'inviter les habitants, de leur proposer de se réapproprier le plus joyeusement possible, l'espace public en pleine transformation. Ce sera l'objet de la proposition artistique, qui nous est faite par les ateliers Frappaz.

Plus de cent événements gratuits seront proposés, avec quelque temps fort, que ce soit la création de Préludes de Kader ATTOU, au Tonkin, la clôture avec un spectacle dont on nous promet qu'il sera grandiose, chacun jugera, sur la place Lazare-Goujon. Le QG des Invites, que nous avons l'habitude de voir au parc de la Cheminée, sera cette année au parc des droits de l'homme.

Je souhaite dès à présent remercier, à la fois, les équipes de Frappaz et de la Ville, qui assurent une régie particulièrement complexe cette année pour faire de cet événement une réussite, comme chacune des éditions précédentes, et bien sûr, tous les bénévoles qui se mobilisent.

Enfin, exceptionnellement, nous serons amenés à vous proposer d'élire un président de séance à partir de 19 heures, 19 heures 15. En effet, avec Mme la première adjointe, nous devons rejoindre le siège de la fédération du BTP pour la restructuration totale du Siège. Nous vous proposerons de désigner M. CAMPY, deuxième adjoint, qui présidera ce Conseil. J'y reviendrai plus formellement au moment où ce sera nécessaire.

Ce Conseil est retransmis en direct sur le site internet de la Ville, et nous allons commencer par procéder à l'appel.

Désignation du secrétaire de séance, M. GARABEDIAN, qui va procéder à l'appel.

(M. GARABEDIAN procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

1. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Le premier point est le compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Monsieur CHABRIER ?

M. Loïc CHABRIER.- Vous avez fait allusion à un premier rapport, je n'ai pas eu le temps d'entendre.

M. LE MAIRE.- C'était une communication sur le compte rendu des décisions prises par le Maire sur la période écoulée. Pour l'instant, nous n'avons pas étudié d'autres rapports.

M. Loïc CHABRIER.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Avant de présenter deux communications, une sur le déplacement en Arménie et une autre sur la question de la place du chien en Ville à l'ordre du jour, je vous indique que nous avons opéré une modification sur le rapport 131, relatif à la dénomination des espaces publics de Villeurbanne.

En effet, par une erreur de transcription, nous avons écrit parc des Hérissons alors que le souhait des habitants, qui ont été associés à cette dénomination, est parc aux Hérissons. Nous souhaitons que les habitants soient les acteurs principaux de ce parc sachant qu'ils se sont mobilisés de nombreuses semaines sur la programmation, cela ne nous semblait pas être une bonne idée de dévoyer à leur intention originelle, nous soumettrons un rapport indiquant le parc aux Hérissons, et non le parc des Hérissons. Tout cela a été vérifié grammaticalement, c'est du bon français.

Nous avons préféré, notamment Alain BRISSARD et Agnès THOUVENOT, reconnaître l'erreur, plutôt que de ne pas respecter le souhait des habitants sur le sujet. C'était un préambule, nous reviendrons sur le rapport n° 131 pour les autres dénominations.

2. ACTION EXTÉRIEURE DE LA VILLE DE VILLEURBANNE : RETOUR SUR LE DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION D'ÉLUS EN ARMÉNIE DU 13 AU 17 AVRIL 2024 – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- La première communication fait état du retour sur le déplacement d'une délégation d'élus en Arménie du 13 au 17 avril. Plusieurs demandes d'intervention, je vais laisser la parole aux interventions programmées, la première étant celle du groupe Socialistes & citoyens, citoyennes Villeurbannais, M. Ikhief CHIKH.

M. CHIKH.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je m'adresse aux membres du Conseil municipal, et nous savons aussi que nos interventions sont retransmises par vidéo. Je n'en ai jamais été aussi fier. Oui, nous sommes suivis par les habitants de notre Ville, les Arméniens de Abovyan, les amis de Abovyan et de l'Arménie, les Villeurbannaises et Villeurbannais, les habitants du Grand Lyon, qui se sont structurés, comme la MCAV et autres partenaires culturels, en associations pour certains.

C'est aussi à eux que je m'adresse dans cette intervention, certes réalisée au nom du groupe socialiste, mais qui s'inscrit quand même dans le cadre du rapport que désigne par essence l'intitulé de ma délégation.

Je ne souhaite pas être redondant, je n'envisageais pas d'être le premier à m'exprimer. Pour cela, je choisis de guider mon propos par l'expression du cœur. Je le dis avec ma subjectivité, mais au cours de cette visite de cinq jours, j'ai rarement éprouvé un tel sentiment de fraternité.

La fraternité est une valeur de la République, inscrite au fronton de nombreux équipements, des nôtres, mais au cours de ce déplacement, j'ai éprouvé ô combien elle est universelle au-delà des frontières, du côté du globe, où nous nous sommes rendus.

La fraternité et la solidarité ne sont pas simplement des principes républicains, il s'agit surtout d'une expérience de vie. Réactiver un jumelage sur cette toile de fond constitue une occasion de tutoyer ces valeurs, et la richesse, pour chacun, de créer son propre rapport à elle.

La coopération internationale, je l'ai pensée dans ma feuille de route, avec comme premier paradigme, qu'elle ne soit pas asymétrique. J'ai le plaisir de constater qu'en l'espèce, cela en suit le chemin, car nous avons beaucoup appris de ce que nous avons vu, et dont nous pourrions nous inspirer.

Je retiendrai, par exemple, le degré d'excellence dans l'expression de la langue française dans ce pays, qui n'est pourtant que la quatrième langue pratiquée. Je retiens donc la passion pour la francophonie ou, devrais-je, dire la francophilie, en Arménie et à Abovyan.

Que de très jeunes enfants, après deux ans d'études, se montrent capables d'honorer les enjeux de communication avec autant d'aisance, cela force naturellement l'admiration. La pratique de la langue constituera une hypothèse de travail de cette coopération, qui s'inscrira en fil rouge.

Ce fil rouge est le second paradigme de ma feuille de route, qui permet de privilégier la qualité du long terme, celui qui fait vibrer l'interculturalité parce qu'elle s'inscrit dans l'internationalité de notre territoire.

Je souhaiterais tellement vous abreuver des trésors à venir de cette coopération, mais je dispose hélas que de deux minutes déjà dépassées.

En vous proposant naturellement de futurs points d'étape, je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Vous l'aviez écrit à l'avance ! C'est très fort. Cela montre que vous anticipez le fait que vous allez dépasser.

La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! Monsieur GARABEDIAN.

M. GARABEDIAN.- Il est effectivement très dur de transcrire un voyage en quelques mots, mais je voulais aussi partager avec vous notre retour sur le voyage en Arménie, qui a eu lieu du 13 au 17 avril. Cela a été un séjour de cinq jours, en présence d'élus et d'associations locales, que je salue. Il a été bref, mais très enrichissant, et aussi plus dur émotionnellement, que je ne l'imaginais en y allant.

Ce déplacement devait renforcer nos liens de coopération et d'amitié avec l'Arménie dans cette période très délicate pour ce pays. Chaque instant passé là-bas a été rempli de rencontres et d'échanges très enrichissants.

Les effets du conflit sont visibles partout en Arménie, la récente défaite en Artsakh a provoqué une situation dramatique avec la fin de la présence arménienne et l'exode de 120 000 personnes. Cette tragédie rappelle les pires moments de l'histoire.

Nous avons visité le cimetière militaire de Yerablur, nous avons pu rencontrer des réfugiés, et échanger avec eux sur leurs difficultés quotidiennes. Nous avons visité un centre de santé mentale, qui offre un soutien essentiel aux victimes de la guerre. Ces souffrances résonnent avec le génocide de 1915. Nous avons également pu nous rendre au Memorial du génocide et à son musée, cela a été des moments de recueillement et de réflexion très forts.

Aujourd'hui, la France joue un rôle clé dans le soutien à l'Arménie, que ce soit par des actions humanitaires ou diplomatiques, notamment en soutenant les demandes du peuple arménien que sont, notamment, une souveraineté respectée, des frontières stables et sécurisées, et des garanties mutuelles de sécurité sous l'égide de l'ONU.

À notre modeste échelle, à Villeurbanne, nous souhaitons également nous engager, notamment par le renouvellement du jumelage avec Abovyan, dont nous avons signé la charte, et planté symboliquement un arbre devant la mairie.

Nous avons identifié plusieurs pistes de coopération très concrètes, éducatives ou culturelles. Nous avons pu visiter les écoles d'Abovyan dans le domaine de l'enseignement professionnel, dont le centre de formation professionnelle franco-arménien.

Le partage d'initiatives arméniennes, comme le TUMO, centre de création numérique ou encore le jeu d'échecs, sport national en Arménie, pourrait renforcer les échanges entre nos jeunes.

En conclusion, ce voyage a renforcé notre volonté de soutenir nos amis arméniens. J'espère que nous continuerons à travailler ensemble pour un avenir de paix et de coopération.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Madame Émilie PROST.

Mme PROST.- Monsieur le Maire, chers collègues, en effet, résumer en quelques phrases un déplacement aussi riche en visages et émotions, relève d'une impossibilité ou d'un talent de conteur que je n'ai pas. Quelques mots tout de même pour me joindre à cette communication présentée aujourd'hui.

Bien fidèles aux rencontres avec les élus d'Abovyan, les réfugiés d'Artsakh et plus largement avec des citoyens arméniens, depuis notre retour et lors de cette lecture, ce soir, ce sont des moments et des images qui me sont revenus en mémoire. Comme le disait l'auteur Pat Conroy : *« Après que l'on a voyagé, le voyage ne se termine jamais, il se répète, encore et encore, dans les coins les plus silencieux de l'âme, l'esprit ne peut plus jamais s'en détacher »*.

Si je devais choisir trois mots pour exprimer, à mon tour, mon ressenti, à la suite de ce déplacement, ce seraient : humanité, fraternité, convivialité, et peut-être un dernier qui s'impose dans la continuité de tout ce que nous avons reçu, et donne du sens aux autres mots : engagement.

Car oui, ce déplacement serait vain s'il n'était pas suivi de liens forts et continus avec la Ville de Abovyan, de projets, qui, je l'espère, prendront la forme d'événements notamment dans la sphère culturelle et éducative, comme Ikhief CHIKH l'a rappelé.

Si l'objet de ce déplacement est bien le jumelage, les témoignages dramatiques des réfugiés du Haut-Karabakh ou Artsak, de tous âges et de toutes conditions, ne manquent pas seulement d'émouvoir, mais également d'indigner sans être spécialiste en géopolitique.

En ce sens, j'ai pu, il y a une dizaine de jours, me joindre à la soirée caritative organisée par la Ville de Lyon, en présence de nombreux parlementaires, mais aussi de nombreuses associations, et des citoyens. À cette occasion, la position de soutien claire du Président de la République et du gouvernement français a été rappelée. En complément de la diplomatie qui ne relève pas de nous, ce que Monsieur le Maire, vous avez bien sûr rappelé à plusieurs occasions sur place, ce sont bien les élus locaux de toutes tendances, avec les associations en lien étroit avec le terrain, et aussi les citoyens arméniens qui peuvent avoir un impact. Impact, même modeste, mais indispensable au vu des derniers événements.

Les collectivités ont tout autant le droit et le devoir d'agir que l'État. J'oserai dire que l'histoire particulière de Villeurbanne nous y presse particulièrement. Ainsi, notre groupe Villeurbanne Progressiste tient à dire qu'il sera totalement solidaire de toutes les initiatives qui interviendront dans le cadre du jumelage et plus largement d'événements en soutien à la population arménienne, qui se poursuivront en lien avec la Maison de la Culture arménienne de Villeurbanne. Nous nous y associerons et y prendrons toute notre part.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Enfin, la parole est à Mme Christine GOYARD-GUDEFIN pour le groupe Communiste & Républicain.

Mme GOYARD-GUDEFIN.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, notre déplacement en Arménie a été très riche en rencontres inhabituelles pour moi. Des personnalités officielles, du ministre à l'ambassadeur de France, aux femmes et enfants réfugiés, tous nous ont communiqué des émotions fortes et troublantes, ce qui a permis un lien spécial de bienveillance et de sollicitude entre les membres de notre délégation et de l'association MCAV.

Je garde en mémoire la couleur cendre de l'Arménie, son majestueux mont Ararat bordé de blanc, qui offre une aération unique dans le paysage, une atmosphère hors du commun, marquée par une histoire millénaire, par une empreinte soviétique à l'image de la Cascade d'Erevan, centre d'art offrant à tout passant de nombreuses sculptures majeures, telles que le chat de Botero.

Les fontaines spéciales offrent de l'eau fraîche aux passants, symbole de générosité et de vie. J'imagine que nous pourrions avoir de telles fontaines dans notre ville, comme un symbole d'alliance et de fraternité. Trois mots sont devenus vraiment forts pour moi au retour de ce voyage : solidarité, paix et militantisme.

Les personnes que j'ai rencontrées sur place ont réactivé mon engagement. Nous avons vu des femmes nous recevoir avec des sourires d'espoir, parfois des larmes, et des enfants entonner des chants patriotiques. Ces rencontres ne peuvent pas nous laisser insensibles.

Elles sont un rappel poignant de notre engagement, de notre devoir de solidarité et de soutien.

Qui parle encore aujourd'hui de l'anéantissement des Arméniens ? Lorsque Hitler a osé cette question à ses généraux juste avant d'envahir la Pologne, la réponse était : personne.

Aujourd'hui, on commémore le génocide tous les ans. Mais à quoi bon pleurer les victimes du passé si nous laissons les crimes se produire aujourd'hui ? Car aujourd'hui encore, des peuples sont brutalisés. En 2020, l'Azerbaïdjan a agressé le Haut-Karabagh, aussi appelé république de Artsak, peuplé majoritairement d'Arméniens.

Face à cela, Villeurbanne a envoyé des fonds pour l'aide aux populations. Mais la France, elle, qu'a-t-elle fait ? Aucune action diplomatique, aucune sanction économique.

Depuis, l'Azerbaïdjan a envahi le Karabakh et dissout la république de Artsak. Menacée d'extermination, la majeure partie de la population a dû fuir vers l'Arménie. Le nettoyage ethnique est un crime contre l'humanité, pourtant nos démocraties occidentales ne sont pas intervenues.

Entre 2021 et aujourd'hui, entre nos deux voyages en Arménie, une République a disparu, une région a été vidée de l'essentiel de la population. Cela semble irréel et pourtant, cela s'est produit. Cela se produit, en ce moment, en Palestine.

De la guerre en Ukraine au génocide à Gaza, les conflits ethniques et territoriaux déchirent des populations entières. Ces horreurs ont en commun le nationalisme et sont le mythe d'un pays ethniquement homogène, mais au final, ce sont toujours les peuples qui sont victimes : les peuples russes et ukrainiens qui souffrent d'une guerre fratricide, le peuple arménien sacrifié, le peuple palestinien qui meurt sous nos yeux, le peuple israélien, victime de la folie de son gouvernement.

Ensemble, nous devons nous battre pour la solidarité, la paix et le droit des peuples à l'indépendance pour soutenir nos amis en Arménie, ou d'ailleurs, et renforcer nos liens d'amitié et de coopération. Merci encore à notre équipe de permettre ces moments de rencontre, d'échange et de découverte.

M. LE MAIRE.- Merci. Beaucoup de choses ont été dites par les participants à cette mission pour renouveler le jumelage avec la Ville de Abovyan. Ce jumelage avait été initié en 1992, mais s'était estompé depuis une vingtaine d'années, notamment du fait des relations avec l'exécutif précédent en place à Abovyan, qui a été renouvelé récemment.

Abovyan, marquée par une forte activité industrielle, est une Ville en pleine croissance démographique, fortement engagée dans la culture. Elle partage avec Villeurbanne une forme de singularité, étant un peu dans l'ombre de sa voisine Erevan.

Comme je l'ai dit, voici quelques jours, à une journaliste de France Arménie, ce déplacement a permis de ressentir presque physiquement tout le sens de ce combat mené par mes prédécesseurs au côté de l'Arménie et du Haut-Karabakh. Ce combat est d'abord celui de la reconnaissance du génocide arménien. Au lendemain de notre arrivée, nous nous sommes rendus au Memorial du génocide, aux côtés de notre homologue de Abovyan, Eduard BABAYAN, pour honorer la mémoire des victimes.

À nos côtés, nous avons notre ambassadeur, Olivier DECOTTIGNIES, la députée du Rhône, Sarah TANZILLI, des représentants de la Maison de la Culture arménienne de Villeurbanne, et le coprésident du Conseil de coordination des organisations arméniennes. Avec eux, j'ai rappelé l'engagement historique de mon prédécesseur, Jean-Paul Bret, en faveur de la loi de reconnaissance du génocide par la France.

Un peu plus tard, dans le musée installé sous le Memorial et sa haute pointe de granit, nous avons regardé en silence les photos en noir et blanc de l'exposition permanente sur les murs de trois salles en demi-cercle, la synthèse d'un long et continu travail historique international, qui explique la planification et la réalisation de cette campagne d'extermination ordonnée par les jeunes-turcs, 1,5 million de morts. Voilà pourquoi nous n'oublierons jamais les Arméniens.

Ce combat est aussi celui de la défense du peuple arménien, de tous les Arméniens, y compris de celles et ceux qui vivaient jusqu'à la guerre de 2020, puis de 2023, dans la région du Haut-Karabakh. Vous connaissez les conséquences de cette guerre, l'exil forcé de près de 100 000 Arméniens. À l'échelle de la France, c'est comme si 2 millions de personnes supplémentaires débarquaient dans l'hexagone du jour au lendemain, l'équivalent de la population de Paris intra-muros, qu'il a fallu accueillir sur le territoire arménien.

Au centre de Hrazdan, géré par l'ONG Action contre la faim, nous avons échangé avec des enfants, leurs parents, avec des personnes âgées, réunis à l'occasion pour partager sur les difficultés rencontrées dans le cadre de cet exode. Ils nous ont parlé de leur histoire, du plan de leur maison qu'ils gardent précieusement dans la doublure de leur manteau, de ces terres qui leur ont été volées.

Ils nous ont parlé de la guerre, de l'interminable blocus du corridor de Latchine, près de neuf mois, et enfin de cette attaque éclair des 19 et 20 septembre 2023, qui les a précipités sur les routes de l'exil.

Abovyan a accueilli plus de 7 000 réfugiés, nous avons rencontré plusieurs d'entre eux dans les salons de l'hôtel de ville. Leurs témoignages disaient la même douleur du déracinement forcé, et les difficultés vécues malgré les dispositifs d'accueil mis en place par le gouvernement arménien et les organisations humanitaires.

Notre responsabilité, je l'ai répété inlassablement, consiste à rappeler la décision de la Cour internationale de justice, qui a ordonné à l'Azerbaïdjan de veiller à ce que toute personne ayant quitté le Haut-Karabagh soit en mesure de revenir, en toute sécurité, librement et rapidement, avec le plein exercice de ses droits sur le territoire.

La France, je veux le dire clairement, s'est mobilisée fortement, dès les premiers jours de cette crise humanitaire, avec un aide de 29 millions d'euros, la première devant l'Union européenne et les États-Unis.

Ce combat est aussi ce plaidoyer que j'ai endossé au nom des Villeurbannais pour la libération des prisonniers de guerre. à Ereban, nous avons rencontré Haykaz HOVHANNISYAN, que nous avons parrainé le 12 novembre 2023, à la demande du collectif Libertas. Il avait été libéré quelques semaines plus tard, alors que nous savions qu'il a vécu l'enfer, nous avons vu son visage s'éclairer, enfin, lorsqu'il nous a parlé des retrouvailles avec ses enfants.

J'ai dit, et je redis dans cette enceinte que nous sommes prêts, avec la majorité, à soutenir les 23 prisonniers de guerre, toujours emprisonnés dans les geôles de Bakou. En évoquant les prisonniers, je pense aussi à ceux qui ne rentreront jamais. Avec la délégation, nous nous sommes recueillis au cimetière militaire de Yerablur, nous avons vu, devant les tombes, le visage de ces jeunes de 17 à 20 ans, le silence crie la douleur de leur famille, de leurs proches et de tout un peuple.

Ce combat est celui qui nous amène à renouveler notre jumelage avec la Ville de Abovyan. Avec mon homologue, nous avons signé une charte pour affirmer que l'amitié de nos Villes serait au service de notre jeunesse à travers l'éducation, la culture ou la formation. Cette charte a été signée en présence de l'ambassadeur de France.

Nous le ferons avec la Maison de la Culture arménienne, qui entend participer pleinement à l'animation de ces liens d'amitié, comptant aussi sur l'engagement des clubs d'échecs de Lyon et de Villeurbanne. D'ailleurs, quelques jours après notre retour, des joueurs de Abovyan étaient présents sur un tournoi organisé à Lyon. Je sais que les clubs sauront se rapprocher de l'école villeurbannaise pour faire du jeu d'échecs un miroir de la rencontre culturelle franco-arménienne dès le plus jeune âge.

Nous le ferons aux côtés de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, qui préside le centre professionnel arménien que nous avons visité à Ereban et qui s'adresse déjà à la jeunesse abovyanne. Nous serons également aux côtés de l'Institut français pour soutenir les liens culturels entre nos Villes et nos pays. Nous ne le ferons pas seuls, nous le ferons pour continuer à donner du sens à l'action extérieure de Villeurbanne.

Oui, il faut aller en Arménie pour comprendre un peu plus, écouter les Arméniens, raconter leur histoire, mesurer les menaces qui pèsent sur l'intégrité territoriale de tout un pays, sur sa culture, sa langue et sa mémoire.

Et, oui, nous ferons de ce jumelage un espace au service de la rencontre des cultures, de la transmission et surtout du dialogue entre les peuples, osons le dire, au service du droit des générations futures à vivre en paix.

Merci en tout cas aux représentants du Conseil qui ont fait honneur à notre Ville, lors de ce déplacement.

Voilà pour la communication sur la délégation en Arménie.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

M. LE MAIRE.- On m'indique que je n'ai pas mis aux voix le PV du lundi 8 avril 2024. Je vais corriger cette erreur. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je procède au vote pour l'adoption de ce PV.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

3. PRÉCONISATIONS DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE SUR LA PLACE DU CHIEN DANS LA VILLE – M. Antoine PELCÉ

M. LE MAIRE.- Nous passons à une autre communication, la préconisation de l'Assemblée citoyenne sur la place du chien dans la Ville. C'est M. Antoine PELCÉ qui rapporte, nous verrons ensuite une vidéo pour présenter l'avis, car nous ne pouvons leur donner la parole dans l'enceinte. Monsieur PELCÉ.

M. PELCÉ.- Merci, Monsieur le Maire. Pour la deuxième fois, ce soir, l'Assemblée citoyenne de Villeurbanne vous remet un rapport, fruit de leur travail.

L'Assemblée citoyenne a souhaité, voici quelques mois, analyser les sujets problématiques portés par les budgets présents au budget participatif. Ils ont ainsi fait ressortir deux sujets, la question du chien dans la ville, et celle de l'eau. Ces deux sujets ont été présents dans les nombreux projets mis au budget participatif, et sont pourtant absents des projets lauréats.

Les membres de l'Assemblée ont ainsi considéré qu'il s'agit d'un sujet, un objet politique qui génère des expressions citoyennes de besoins et de problématiques sans passer les filtres et les votes du budget participatif. Deux équipes se sont alors formées pour creuser ces sujets. Le rapport sur l'eau est en cours de délibération au sein de l'Assemblée citoyenne, nous pourrons y revenir un autre jour.

Aujourd'hui, nous présentons le rapport sur la place du chien dans la ville. Ce moment de présentation aux élus de la Ville, dans le temps le plus solennel et public du Conseil municipal, est très important pour les membres de l'Assemblée citoyenne. C'est pourquoi nous avons convenu qu'elle peut nous présenter son rapport *via* une vidéo d'environ huit minutes. Je peux vous dire que ce n'est pas trop au regard de la quantité du travail mené par l'Assemblée.

Je profite de cette délibération pour les remercier et saluer ceux et celles présents ce soir. Ils ont consacré de très nombreuses heures de leurs soirées et de leurs week-ends, bénévolement, pour travailler un sujet, un objet de la cité, simplement parce qu'ils ont acquis la conviction que ce sujet est important pour les habitants de la Ville.

Le travail mené repose sur la veille documentaire, des rencontres en allant vers les habitants, des questionnaires, des échanges avec la Ville, services et élus, des rencontres d'associations jusqu'à la visite d'un centre d'hébergement d'urgence sur la question des chiens des personnes vivant dans la rue. Croyez-moi, ce n'est pas moi qui leur ai soufflé cette idée.

Nous devons prendre acte de leurs travaux. Le travail de la Ville sera ensuite d'instruire les préconisations, puis de revenir vers l'Assemblée citoyenne avec ce qu'il est possible de faire, ce qui ne l'est pas, ce avec quoi nous sommes d'accord ou pas. C'est notre engagement ce soir.

Des échanges ont déjà eu lieu entre le groupe projet de l'Assemblée citoyenne et les équipes de la Ville. Alain BRISSARD, chargé de ces questions, aura cette responsabilité d'y donner suite. Je le remercie, ainsi que les services, d'être déjà investi en ce sens. Je ne vais pas sur le fond des propositions, ce sont Marie-Thérèse et Marie-Pierre, qui ont piloté ce travail, qui vont nous en parler dans la vidéo, qui va suivre.

(Projection de la vidéo)

M. LE MAIRE.- Bien. Il y a plusieurs demandes d'intervention. La parole pour une intervention commune entre le Cercle radical et Place publique et le parti socialiste, Mahrez BENHADJ.

M. BENHADJ.- Monsieur le Maire, chers collègues, doucement, mais sûrement l'Assemblée citoyenne s'installe dans le paysage démocratique villeurbannais.

Un nouveau rapport est présenté en Conseil municipal et nous interpelle directement sur un enjeu extrêmement concret. Chaque Villeurbannais est concerné par le sujet du rapport présenté. C'est un débat clivant, souvent passionné entre les habitants. La place du chien dans la ville concerne directement les compétences municipales liées à l'espace public, aux parcs, à la sécurité et à la propreté.

C'est du vivre ensemble dont il est question, mais il s'agit aussi, nous le pensons, d'une question de responsabilité individuelle. Les propriétaires sont en ville comme ailleurs, soumis à des règles, nationales ou locales. L'Assemblée citoyenne relève, à juste titre, que ces règles sont largement ignorées. Elle le fait en des termes que l'on ne retrouverait pas habituellement dans une délibération. De même, les perspectives proposées par le rapport ne sont pas toutes consensuelles et mériteront un débat. La liberté de ton de l'Assemblée citoyenne est la première de ses forces.

Le rapport n'est pas seulement le fruit de la réflexion de l'Assemblée citoyenne, mais bien un travail de synthèse de l'ensemble des avis récoltés auprès des habitants. C'est une autre force que de réussir à construire un diagnostic partagé en allant à la rencontre des habitants.

Nous saluons la nuance de ce diagnostic, avec des préconisations qui permettent la prise en compte de tous les avis sur la question du juste partage de l'espace public. Nous nous félicitons, enfin, que ce travail puisse être présenté lors d'un Conseil municipal, permettant ainsi à l'équipe, et en particulier à Alain BRISSARD et Laura GANDOLFI, en charge de ces questions, de se positionner sur les recommandations de l'ACV.

Encore une fois, l'idée n'est pas forcément de faire nôtre l'ensemble des recommandations, mais de rendre un avis clair et circonstancié sur chacune d'entre elles. Ainsi, ce rapport nous engage à une certaine redevabilité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Les écologistes, Monsieur Paul CAMPY.

M. CAMPY.- Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier l'Assemblée citoyenne. Merci pour ce travail fourni, merci surtout d'avoir mis en lumière, avec des propositions concrètes, un sujet qui, reconnaissons-le, n'a sans doute pas été traité à sa juste mesure depuis le début du mandat.

Villeurbanne se situe à la 92^e place dans le classement Une ville pour les animaux, de l'association L214. De plus, dans le classement 2024 des Villes de plus de 100 000 habitants où il fait bon vivre avec son chien, par la Fondation 30 Millions d'Amis, nous nous classons 38^e, perdant trois places par rapport à l'année dernière.

Ce classement prend en compte différents critères : l'accessibilité des espaces publics, la propreté, la mise à disposition de canisites, la sensibilisation des citoyens, l'engagement

municipal, et le soutien aux associations de protection animale, notamment aussi la question de la gestion des chats en ville.

Si la progression d'une Ville dans ces classements ne fait pas une politique publique, ils ont le mérite de révéler les marges de progrès indéniables qui sont devant nous, et qui ont été mises en évidence par le remarquable travail de l'Assemblée citoyenne.

Gageons qu'avec l'ouverture de l'aire canine de liberté, inaugurée jeudi dernier au parc de l'Europe au Tonkin, nous progresserons l'an prochain et surtout, que cela nous donnera de l'élan pour faire plus.

Nous rappelons aussi que la Ville s'est engagée, cette année, à suspendre les captures de pigeons et à étudier d'autres solutions respectueuses du vivant pour limiter les nuisances, ce travail est toujours en cours.

La place de l'animal en ville, à notre avis, ne peut plus se résumer à de l'animalité urbaine, mais doit faire l'objet d'une délégation plus large de la condition animale. Celle-ci intègre également le droit des animaux, les sujets de végétalisation des assiettes dans la restauration municipale et les réceptions officielles, l'intégration dans la commande publique de critères comme l'exclusion de la pisciculture ou de produits issus de l'élevage intensif, ainsi que de la place des animaux captifs utilisés lors d'événements comme les cirques, d'exhibitions et notamment, le Salon du chiot qui se tient chaque année à Villeurbanne.

À ce sujet, nous attirons votre attention sur le reportage réalisé par la Fondation Brigitte Bardot, diffusé le 13 mai 2024. Les pratiques relevées dans ce reportage doivent nous alerter ; même si nous ne pouvons pas interdire ce type d'événement sur notre commune, nous devons faire preuve d'une extrême vigilance quant à leur bon déroulement.

Ce sont des sujets de société, qui nécessitent sensibilisation, communication et actions politiques. Cette action politique porte sur la place de tous les animaux en Ville. Notre action municipale, à travers la commande publique, la politique éducative, le soutien associatif, et bien d'autres initiatives, doit apporter un éclairage suffisant sur la place des animaux au sein de la société.

La condition animale n'est pas une niche dans une politique publique, mais un élément à part entière, qui peut relayer bon nombre d'actions locales. À ce titre, nous souhaitons que le travail de l'Assemblée se transforme en décisions concrètes par notre exécutif.

Nous remercions encore, et félicitons, l'Assemblée citoyenne pour ce rôle de vigie et de boussole.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! et au groupe Communiste & Républicain. Monsieur Marc GIOUSE, vous avez la parole.

M. GIOUSE.- Merci.

Hubert-Félix THIÉFAINE dit dans une de ses chansons : « *Ce n'est pas parce qu'on y a mis le pied dedans qu'il faut y mettre les mains.* » Pourtant, quand cela vous arrive, vous n'avez pas le choix si vous ne voulez pas empuantir votre appartement. La rage des pieds tombe à côté, de l'autre, la frustration de propriétaires de canidés, qui estiment que la Ville ne donne pas à leur animal de compagnie la place qu'il mérite. Bref, les chiens et leurs déjections sont

une problématique qui laisse, sans jeu de mots, très peu de Villeurbannais indifférents et qui pose la question de l'usage et du partage de l'espace public.

En la matière, l'Assemblée citoyenne villeurbannaise a fait un très beau travail, elle propose d'identifier plus précisément les conflits d'usage, de mieux partager la fréquentation des parcs, de prévenir par l'éducation les comportements incivils et, dans un second temps, de les sanctionner.

À ces pistes de travail, nous souhaitons ajouter l'installation éventuelle de caninettes. Le mot de caninette s'affiche sur 600 panneaux, installés dans toute la ville de Genève, et chacun de ces panneaux est équipé d'un distributeur gratuit de sacs en plastique biodégradable, ce qui permet aux maîtres de chien de ramasser les déjections et de les déposer dans la poubelle complétant l'équipement. Genève est à deux heures de train, il serait peut-être intéressant d'aller visiter une Ville française, bien placée dans les classements auxquels vous faisiez référence juste à l'instant.

L'Assemblée citoyenne fait toute une série d'autres propositions concernant les devoirs et les droits du chien dans la Ville. Les deux porte-parole les ont résumés avec talent, dans la vidéo. Nous en avons retenu deux, qui nous ont vraiment marqués : créer une fête annuelle des animaux, pourquoi pas dans le parc aux Hérissons. Deuxième proposition : permettre aux propriétaires fragilisés de sauvegarder leur relation avec leur chien quand ils entrent dans des lieux d'hébergement spécialisés, comme c'est déjà possible dans le lieu d'accueil villeurbannais Zone Libre.

Et maintenant, comment l'enquête de l'ACV va-t-elle se concrétiser ? Il est prévu que les membres de l'ACV viennent nous présenter leur travail au prochain Conseil municipal, et que celui-ci s'en saisisse. La formule nous semble vague. Nous, élus des groupes VIE et Communiste & Républicain, proposons que le travail citoyen ne s'arrête pas là, que l'ACV, en continuant à s'appuyer sur les compétences des techniciens des services et des élus directement concernés, fasse, dans un délai raisonnable, des propositions concrètes et chiffrées. En d'autres termes que ces citoyens, informés et formés, élaborent avec l'aide des élus, de véritables délibérations, et que le Conseil municipal en discute et les votes. Pour une fois, poussons la démocratie participative jusqu'au bout.

Chers collègues, si la majorité d'entre vous soutient cette proposition alors le Conseil municipal de Villeurbanne s'engagerait dans une forme de gestion démocratique, qui aurait vraiment du chien.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je vous invite à relire votre intervention, car, à un moment, vous avez laissé passer que Genève est une Ville française. C'est sans doute votre passé de journaliste suisse.

M. GIOUSE.- Non, j'ai proposé que l'on aille dans une autre Ville française mieux classée que la nôtre.

M. LE MAIRE.- Nous allons réécouter le prononcé pour nous assurer que cela ne soit pas mal traduit. C'est juste pour vous éviter un souci avec vos anciens confrères.

La parole est à Villeurbanne Progressiste, Émilie PROST.

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Juste quelques mots pour remercier les citoyens de leur travail considérable. Devant ce travail, nous avons été réellement

impressionnés par ce cheminement fait d'enquêtes, de réflexions, de propositions, synthèse tout à la fois exhaustive et de qualité. Il ne revient pas à notre groupe d'opposition de choisir quelles préconisations seront mises en œuvre et déclinées prochainement, nous espérons que certaines le seront.

Nous ne reviendrons pas non plus sur l'application de certaines règles, voulant rester sur la volonté de saluer le travail des citoyens sans aller plus loin ce soir. Plus globalement, comme nous l'avons vu tout à l'heure avec le travail des conseils de quartier, c'est aussi l'occasion pour nous de revenir sur l'implication bénévole des citoyens des instances participatives et saluer plus globalement leur travail si précieux, qui nous permet parfois d'aller plus au fond de certains sujets et d'avancer sur certaines propositions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Monsieur PELCÉ, souhaitez-vous vous réagir ?

M. PELCÉ.- Rapidement. Merci à l'ensemble des groupes d'avoir salué le travail de l'Assemblée citoyenne.

Deux réactions à la proposition des groupes VIE et Communiste & Républicain, sur l'idée que les membres de l'Assemblée citoyenne puissent aller plus loin et continuer le travail jusqu'à l'écriture de la délibération. La première est d'en discuter directement avec les membres, c'est d'abord eux que cela engage. Nous pourrions, à la suite, du Conseil municipal en parler avec eux. En effet, ce sont deux choses différentes entre travailler le sujet dans la longueur et remettre un rapport, et clore le sujet. Ce sera à eux de se prononcer.

D'autre part, je voudrais dire qu'à la suite de temps d'échanges sur ces questions, mi-mars, entre de nombreux élus, y compris un élu de l'opposition, et les membres de l'Assemblée citoyenne, un groupe de travail se monte sur ce sujet du côté de l'ACV. Ils ont décidé de constituer un groupe pour travailler sur la question de la décision politique, sur comment les préconisations vivent leur vie, et contribuent aux décisions politiques. Les questions proposées par Marc GIOUSE seront travaillées dans ce cadre et je pense que les membres de l'ACV seront d'accord pour travailler en ce sens.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur PELCÉ. Je souscris totalement à votre réaction. Ce n'est pas la première fois que l'on mobilise des citoyens à Villeurbanne, pour aller jusqu'à la délibération. Nous l'avons fait sur la question de l'accueil des personnes en parcours migratoire. Nous devrions y arriver aussi sur la condition animale, mais nous devons nous mettre bien d'accord sur le processus, pour qu'il n'y ait pas de déception de l'Assemblée citoyenne. Ils ont peut-être envie qu'à un moment, nous fassions un certain nombre de propositions et qu'ils vérifient que cela va dans le sens de ce qu'ils souhaitent, que nous leur fassions vérifier les travaux délibératifs.

Pour autant, j'ai entendu les différentes interventions. Villeurbanne ne brille pas dans les classements, mais notre collectivité s'est mobilisée. La semaine dernière, nous avons inauguré la deuxième aire canine en liberté au Tonkin, qui a été exécutée dans un travail de participation pour définir, avec les propriétaires, les besoins attendus. Plusieurs autres sont prévues dans différents quartiers de Villeurbanne, en 2024 et 2025.

Des réflexions sont également en cours sur le parc de la Feysine, avec des évolutions. Bien entendu, la brigade-Cadre de vie sensibilise au rappel à la réglementation, il est prévu un renforcement des sanctions et de la verbalisation quand on considérera que le maillage

pour l'accueil des chiens dans les parcs sera suffisant, pour éviter de pénaliser quand il n'y a pas d'autres solutions.

À mon tour de remercier les représentants de l'Assemblée citoyenne, pour la qualité du travail réalisé. Elle nous oblige ; à bientôt pour la suite sur ce dossier-là.

C'était une communication, il n'y a pas de vote, mais tout cela sera au procès-verbal de ce Conseil.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport n° 146, le compte administratif. À ce moment-là, je dois confier la présidence du Conseil municipal à un autre élu. Je devrai sortir au moment du vote auquel je ne participe pas.

Je propose de passer la présidence à Mme THOUVENOT pour la présentation des comptes administratifs.

*La séance se poursuit sous la présidence
de Mme Agnès THOUVENOT, 1^{re} adjointe.*

Mme THOUVENOT, Présidente.- Merci Monsieur le Maire.

Pour la présentation de compte administratif, M. Jonathan BOCQUET rapporte et nous avons deux demandes d'intervention. Monsieur BOCQUET, souhaitez-vous dire quelques mots au préalable.

M. BOCQUET.- Oui, je vais vous présenter le compte administratif. Il récapitule, comme chaque année, l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues sur l'exercice précédent, soit l'année 2023. Il permet de rendre compte et d'analyser les finances municipales à la date du 31 décembre.

(Projection d'un PowerPoint)

Ce compte administratif démontre une normalisation de l'évolution budgétaire avec une maîtrise des dépenses, et ce, malgré l'inflation. C'est un des éléments de contexte prépondérant de l'année 2023, année de forte inflation, de forte augmentation des taux d'intérêt et de crise immobilière. Il faut aussi rappeler pour l'analyse, qu'il s'agit de l'année post-Capitale française de la culture (CFC), avec des effets de biais dans l'évolution de chapitre à chapitre, du fait de la disparition d'un certain nombre de recettes, dont les recettes liées à l'année Capitale française de la Culture.

Une augmentation de nos recettes ressort de notre compte administratif, c'est-à-dire une amélioration de notre situation budgétaire, la poursuite de l'effort de rattrapage sur les équipements publics, avec 74 millions d'euros de dépenses d'équipements, soit une progression de 19 millions par rapport à 2022.

Sur cette diapositive, nous présentons le résultat global de l'exercice.

En section de fonctionnement, nous voyons l'équilibre entre les recettes réelles, qui s'établissent à 184 millions d'euros, cessions incluses, et les dépenses à hauteur

de 152 millions d'euros, pour une épargne brute de 31,84 millions d'euros. Pour mémoire, on était à 27,8 millions d'euros en 2022.

En section d'investissement, les recettes réelles de l'exercice s'élèvent à 34,53 millions d'euros, et les dépenses réelles à 84,50 millions d'euros, soit un solde négatif de 50 millions d'euros.

Le solde négatif des restes à réaliser s'élevait à 3,84 millions d'euros.

Si vous avez fait les additions et les soustractions, après la prise en compte des résultats excédentaires de 2022 à hauteur de 20,4 millions d'euros, le compte administratif affiche un résultat cumulé déficitaire de 1,59 million d'euros.

Le fait de conserver ce résultat cumulé déficitaire et de le présenter tel quel permet d'ajuster l'emprunt au plus près du besoin de la collectivité.

L'affectation du résultat est détaillée dans la diapositive suivante, d'abord avec la présentation de l'autofinancement. Le rapport entre les dépenses et les recettes permet de dégager un taux d'autofinancement de 17,31 %. Il s'améliore par rapport à 2022, où il était à 15,75 %. Il est intéressant de comparer le taux d'autofinancement à la mi-mandat à celui du mandat précédent à la même période, pour évaluer l'évolution et la situation de la Ville à cycle équivalent. Pour mémoire, le taux d'autofinancement à la même période du mandat précédent était de 13,61 %, nous sommes donc quatre points au-dessus du taux d'autofinancement précédent.

La diapositive suivante montre l'évolution de l'autofinancement. En volume, on est à 31,6 millions d'euros, en taux d'autofinancement, à 17,32 %. Globalement, sur ce mandat, la courbe est systématiquement ou quasiment systématiquement plus haute que sur le mandat précédent, à l'exception des deux dernières années du mandat précédent. On observe que c'est avant l'utilisation du levier fiscal, qui a été prévu au budget prévisionnel, et qui va engendrer des recettes complémentaires, donc engendrer une amélioration du taux d'autofinancement.

Sur la diapositive six, vous voyez l'évolution des recettes réelles de fonctionnement par nature. Elles s'élèvent à 184 millions d'euros, en hausse de 4,4 % par rapport à 2022. Il faut remarquer :

- d'abord l'augmentation des produits des services et du domaine, liée pour partie à l'application de l'inflation sur les tarifs municipaux, par certaines délibérations que nous avons prises en cours d'année ;
- l'augmentation des produits résultant du stationnement ;
- sur la fiscalité, on voit au chapitre 73, l'effet de l'évolution des bases, la dynamique à 7 %, mais il faut aussi noter la très forte diminution des droits de mutation sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Parmi les évolutions et ce qui peut créer des effets de levier, il faut noter des effets de chevauchement de dispositifs, comme le dispositif CAF pour la petite enfance. Il faut parfois entrer dans le détail pour comprendre l'évolution d'année en année. Cela ne change pas forcément structurellement les recettes de la Ville.

Sur deux chapitres, à savoir les produits exceptionnels, et les dotations et les participations, on voit bien l'effet de la fin de Capitale française de la culture, à savoir la fin du mécénat, mais aussi la fin du soutien de l'État. Sur les dotations, on peut aussi noter un rattrapage de compensation de la taxe d'habitation.

Du point de vue de la structuration du budget, cela ne produit pas de bouleversements majeurs, mais une progression de la part de fiscalité directe, qui apparaît davantage sur la diapositive suivante, qui montre la typologie des recettes réelles de fonctionnement. Vous constatez que la part de la fiscalité directe passe de 58,6 % à 62,2 % de nos recettes, soit une augmentation plus rapide que les dotations de nos partenaires, État, Métropole, etc., et plus rapide encore que les produits d'immeubles et les droits de mutation.

Les droits de mutation, je le disais, chutent de manière abrupte. Nous avons voulu faire un focus sur la courbe et les droits de mutation, afin de monter le caractère fluctuant de cette recette d'année en année. Nous étions plutôt sur une tendance haussière les années précédentes jusqu'à un pic en 2022, et après ce pic de près de 10 millions d'euros, ces droits ont largement diminué en 2023, avec seulement 7 millions d'euros, ce que nous avons d'ailleurs inscrit au BP 2024. Mais en suivant les recettes, au mois le mois, nous serons plus vraisemblablement à hauteur de 5 millions d'euros.

C'est l'effet de la crise du marché de l'immobilier – coût du crédit, coût de la construction, prix de l'immobilier –, ce qui engendre un ralentissement des transactions, donc des pertes de recettes significatives, pour nous, comme pour beaucoup d'autres collectivités. Cela posera nombre de problèmes sur lesquels nous reviendrons plus tard.

Sur l'évolution des dotations et compensations étatiques, la plupart relèvent d'enveloppes normées, elles sont donc globales et stables. Soit, elles suivent la hausse démographique, à l'instar de la dotation forfaitaire, soit l'effet de l'évolution des bases, comme l'allocation compensatrice des taxes foncières. Parfois, leur évolution est liée à des effets de « critérisation », par exemple, le critère spécifique sur la dotation de solidarité urbaine, pour lequel la revalorisation et la pondération positive du critère revenu sont favorables à une collectivité comme la nôtre, mais vous voyez que ces évolutions restent marginales.

J'attire votre attention sur la nécessaire vigilance sur les subventions et les dotations des partenaires. Nous savons que tous partenaires sont en difficulté et que les robinets vont se tarir. Cela se voit ici en fonctionnement, nous le verrons aussi en investissement. La perte de subventions et de participations va nous demander d'autant plus de vigilance.

Sur l'évolution réelle de fonctionnement par nature, le compte administratif démontre l'effort de la collectivité et sa parfaite maîtrise des dépenses. En effet, les dépenses réelles de fonctionnement n'augmentent que de 2,46 %. Je dis cela, parce que nos dépenses ont augmenté moins fortement que l'inflation. Bien évidemment, il faut prendre en compte la fin de CFC, qui a un effet significatif, notamment sur le chapitre 11, mais on observe aussi que nous avons réussi à réduire, ou en tout cas à maîtriser, un certain nombre de dépenses.

Je pense notamment au fait d'avoir limité la casse au niveau des fluides ; malgré les pics atteints par les marchés de l'énergie, la facture est moins élevée que prévue. C'est aussi la conséquence de nos investissements pour la performance énergétique et de nos efforts, de nos mesures de sobriété énergétique, qui nous ont amenés à diminuer nos consommations. L'effet de l'inflation se voit tout de même sur divers postes de prestation, des postes

d'approvisionnement, de production ou de maintenance. Nous comptons aussi les surcoûts exceptionnels liés à la mise en place du marché de stationnement. Ils ont un effet significatif.

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une augmentation modérée, 2,46 % par rapport à 2022. Elles s'élèvent à 152 millions d'euros. Je disais que c'est remarquable compte tenu de la situation inflationniste, mais il faut évoquer, pardon d'insister sur cet événement, que la hausse du point d'indice de 2022 s'est concrétisée sur le budget que nous sommes en train d'analyser, c'est-à-dire l'année 2023, en année pleine, sans oublier la prime du pouvoir d'achat, soit 2,3 millions d'euros de dépenses supplémentaires, qu'il a fallu absorber dans le budget. Malgré cela, et malgré les effets du glissement-vieillesse-technicité, on arrive à une hausse du chapitre 12, seulement de 4,6 %, tout en ayant fait l'effort d'un renforcement de nos services avec 59 postes créés.

Évidemment, c'était la dernière année de consolidation de nos ressources humaines à ce niveau-là. Nous avons rempli notre objectif, sur les trois premières années du mandat, de renforcement de nos effectifs, tout en maîtrisant le chapitre 12.

Il faut ensuite noter la hausse de la subvention au CCAS et la hausse de la contribution à l'ENM. Je cite ces deux structures, car elles sont directement impactées par les évolutions réglementaires sur la masse salariale et par l'inflation, il s'impose donc à nous, sauf à les abandonner, d'augmenter également les subventions qui leur sont versées.

Sur les produits financiers, vous voyez l'augmentation significative sur les charges financières, effet conjugué de l'augmentation de l'endettement et de la hausse des taux d'intérêt. Notons sur les taux d'intérêt que, si le pire semble derrière nous, la BCE ne semble pas spécialement pressée de baisser les taux directeurs. Je ne lui donne pas forcément tort quant à cette stratégie, mais en tant qu'emprunteur, on ne peut qu'en prendre acte, et voir l'effet sur le remboursement des intérêts, sur la dette.

Je ne vais pas m'attarder sur la typologie des dépenses de fonctionnement, aucune évolution majeure n'est à signaler à l'exception évidente de la diminution de la part de la culture dans les dépenses d'investissement. Avec la fin de Capitale française de la Culture, nous sommes revenus à des montants analogues à ceux de l'année 2021.

La diapositive suivante présente un focus, que vous pourrez reconnaître comme étant un exercice de transparence et de sincérité puisque nous présentons, ici, une forme d'invitation à relativiser nos résultats. Nous avons essayé de neutraliser les effets de Capitale française de la Culture, mais aussi d'un certain nombre de glissements de dépenses ou d'effets de recettes exceptionnelles, dont on ne sait pas si elles sont structurelles. L'idée est de neutraliser tous les effets exceptionnels en dépenses et en recettes et donc de comparer ce qui est comparable. Cela relativise notre amélioration budgétaire, si je devais le dire avec la formule la plus pessimiste qui soit.

La variation corrigée de nos recettes serait de 3,5 %, et l'évolution de nos dépenses serait de 5,47 %. Nous serions donc plutôt sur une détérioration de notre épargne brute. Entre-temps, nous avons quand même amélioré un certain nombre de services, déployés de nouvelles politiques publiques, donc ce n'est pas tout à fait comparable de manière aussi neutre. Cela fera l'objet des discussions de ce compte administratif, il faut bien évidemment prendre en compte toute la complexité des évolutions de ligne à ligne.

Sur le niveau d'investissement, les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 74,1 millions d'euros, contre 51,1 au CA 2022. C'est le plus haut niveau jamais réalisé à Villeurbanne, il est assez facile de rendre compte de cet effort-là, c'est exactement en dépenses d'équipements le double de la moyenne du mandat précédent.

Ce déploiement de nouveaux équipements publics va nous obliger aussi à consacrer davantage à l'entretien de notre patrimoine, c'est à anticiper dans les prochains budgets, mais on se rend bien compte que l'effort de rattrapage sur les équipements mis à disposition des Villeurbannais est réel et concret.

D'ailleurs, cet élément justifie principalement l'augmentation de la dette villeurbannaise, vous avez bien vu que notre autofinancement reste très bon. Mais, de fait, cette nécessité de rattraper les investissements qui n'ont pas été réalisés par le passé donne un taux de dépenses d'investissement anormalement haut, comme il a pu être anormalement bas dans le passé.

Sur les immobilisations en cours, autour de 43 millions d'euros, je vous dispense de la liste des travaux, qui sont présentés dans le dossier qui a vous a été remis, et que chaque Villeurbannais peut constater directement dans la ville, avec toutes les contraintes, mais qui vont finir par être de bonnes nouvelles.

Idem pour les subventions versées. Notre plan d'investissement constitue un vrai effort de rattrapage, mais pas uniquement.

Certains objectifs apparaissent dans le détail de notre PPI :

- Ne pas laisser de dettes patrimoniales, à la fois, sur la quantité et la qualité des établissements publics mais aussi sur l'entretien de ce patrimoine. Nous avons vu l'importance de rehausser un certain nombre d'enveloppes dévolues à l'entretien de ce patrimoine, sans quoi les équipements publics ne seront plus à la hauteur pour accueillir, à la fois, nos agents et nos usagers.
- Assurer l'optimisation énergétique ;
- Et aussi assurer un parc foncier rendant possibles les projets des futurs mandats.

L'endettement est forcément en hausse. L'encours de la dette au 31 décembre 2023 est à près de 70 millions d'euros, contre 50 millions d'euros en 2022. Il se compose de 25 lignes de prêts auxquels s'ajoute une ligne de trésorerie de 15 millions d'euros.

Le taux moyen de la dette au 31 décembre est de 2,51 % contre 1,22 %, fin 2022. On voit bien l'effet de la montée des taux.

Pour information, et parce que certains d'entre vous sont très vigilants sur les ratios de bonne gestion de la ville, parmi les plus observés et considérés comme les plus décisifs, on regarde l'endettement par habitant. Il est de 447 euros/habitant contre 1 080 euros pour la strate. La capacité de désendettement est de 2,2 années, nous sommes donc bien en dessous des ratios considérés comme cibles pour la strate de notre collectivité, même s'il faut bien évidemment prendre tout à fait au sérieux la hausse des taux d'intérêt particulièrement perceptible sur l'exercice 2023, avec un montant d'intérêts qui passe de 280 000 à 750 000 euros.

Voilà pour la présentation synthétique du compte administratif qui fait apparaître un excédent de fonctionnements de 22,96 millions d'euros. Conformément aux règles budgétaires qui s'appliquent aux collectivités, cet excédent doit être affecté à la couverture du besoin de financement. Le besoin de financement est de 24,15 millions d'euros, donc supérieur à l'excédent de fonctionnements. En conséquence, la totalité de l'excédent doit être affectée à la couverture du besoin de fonctionnement.

Pour résumer mon propos, ce compte administratif illustre la stratégie financière avec une année 2023 qui, avec le BP 2024 récemment voté, présente la stratégie de normalisation du budget : achèvement de la première partie de mandat, qui était consacrée à la consolidation et au rattrapage, fort effort de rattrapage RH et sur la PPI, fort effort sur la transition écologique que nous allons poursuivre, mais maintenant avec une évolution parallèle des dépenses et des recettes et donc, un taux d'autofinancement qui va s'améliorer.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT, Présidente.- Merci, Monsieur BOCQUET. Deux demandes d'intervention, une pour l'ensemble des groupes de la majorité, portée par Les Écologistes. M. Jacques VINCE intervient pour les rapports N^{os} 146,145 et 87.

M. VINCE.- Merci. Chers collègues, c'est en effet une intervention faite au nom de l'ensemble des groupes de la majorité, ce qui n'est pas anodin. Cette parole commune permet de marquer la cohésion de notre majorité sur les choix budgétaires, qui sont parfois, certes, difficiles dans le contexte actuel, mais toujours assumés collectivement par l'ensemble des groupes de la majorité.

Une fois n'est pas coutume, nous voudrions d'abord remercier Jonathan BOCQUET, pour cette présentation claire et saluer, une nouvelle fois, le travail des services qui font, comme chaque année, œuvre de vulgarisation pour nous présenter un compte administratif lisible et exploitable, qui n'était pas évident de prime abord.

Ce compte administratif est finalement à l'image de ce que notre majorité réalise depuis le début du mandat, au regard des besoins identifiés voici maintenant quatre ans, c'est-à-dire un budget de fonctionnement maîtrisé et un niveau d'investissement très important. Ce n'est pas un long fleuve tranquille, mais pour nous orienter sur un chemin budgétaire, parfois ponctué d'imprévus, d'incertitudes ou de contraintes exogènes indépendantes de notre volonté – Jonathan BOCQUET les a rappelés –, il nous faut des repères. Ces balises, qui nous guident, sont, d'une part, l'articulation de différentes échelles de temps, la volonté de relier et d'offrir des services de qualité, de façon homogène, dans les différents quartiers, d'autre part.

Notre Ville continue de se développer avec des services publics et des équipements de proximité, pour le court terme, et les transitions nécessaires pour dessiner la Ville de demain, pour le moyen et le long terme. À toutes ces échelles de temps, il est possible de fabriquer du lien pour les habitants.

Nous estimons que notre responsabilité est d'offrir, dans un contexte social et économique très compliqué pour de nombreux Villeurbannais, des services de qualité et des équipements de proximité. Cela a un coût, celui de la solidarité et nous sommes fiers de voter un compte administratif de cette envergure.

Jonathan BOCQUET a commencé par le fonctionnement, je vais faire l'inverse en parlant d'abord de l'investissement. Les dépenses n'ont jamais atteint un pareil montant, près de 85 millions d'euros. Pour donner quelques éléments de comparaison, la dépense d'équipement par habitant à Villeurbanne est à 443 euros, contre 243 euros pour les Villes de notre strate, c'est dire notre engagement.

Après les études approfondies, les procédures légales, le pic est atteint en milieu de mandat, c'est normal. Il est très sain de voir éclore de nombreux projets qui nécessitent des engagements de crédits et de personnels. Nous n'avons pas cessé de pointer, depuis le début de ce mandat, les nécessaires rattrapages à faire sur les équipements publics, leur entretien, mais aussi sur les manques qui pouvaient apparaître. Ce montant donne à voir que nous avons mis en cohérence les besoins identifiés et les actions menées.

Nous tenons d'ailleurs, ici, à saluer le travail et l'engagement de l'ensemble des services de la Ville, qui sont les chevilles ouvrières de nos projets politiques, car si les montants d'investissement sont élevés, la charge de travail l'est tout autant.

Je ne vais pas égrener une longue liste à la Prévert de tous les projets marquants de l'année d'heure 2023, mais quelques-uns quand même :

- 17,5 millions d'euros dans l'équipement de nos écoles, qui est le grand pôle d'investissement de la Ville :
 - la construction du groupe scolaire Simone Veil ;
 - de la crèche Ellen Key ;
 - ainsi que les restructurations de Renan Sud, de Croix Luizet qui vont démarrer en 2023 ;
 - les travaux du groupe scolaire Niki de Saint-Phalle de la ZAC Grandclément ont également démarré ;
 - les bibliothèques de cinq écoles ;
 - six cours de création ont été rénovés.
- Le secteur de l'éducation n'est pas le seul à avoir bénéficié d'un grand coup d'accélérateur dans les équipements qui sortent de terre : les équipements sportifs n'ont pas été oubliés ; de nouveaux jardins ont été inaugurés ; l'espace Jean-Monnet est en travaux ; ceux de la ZAC Gratte-Ciel ont été lancés.

Cela fait une ville en chantier, mais l'on voit que les projets prennent corps. La Ville investit, la Ville se transforme, la Ville crée des services de proximité, des espaces de rencontre, des lieux végétalisés et aménagés pour se ressourcer. Il reste à faire, mais nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons accompli.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, comme cela a été dit, les dépenses réelles de fonctionnement ont, de manière générale, augmenté de près de 2,5 % quand les recettes ont augmenté d'un peu moins de 4,5 %.

Les dépenses de personnel augmentent de 4,6 %, ceci étant dû à l'augmentation du point d'indice et de nouvelles primes aux agents. Ce sont les premières explications. L'État a augmenté le point d'indice à deux reprises, 3,5 % en 2022 et de 1,5 % en 2023. Nous n'allons pas déplorer ces augmentations, bien au contraire, mais elles se sont faites sans compensation financière et représentent un coût de 5 millions d'euros en année pleine pour notre collectivité.

À cela s'ajoutent, en 2023, d'autres revalorisations indiciaires pour un montant proche de 1,5 million d'euros. Ces revalorisations étaient attendues, nécessaires pour le pouvoir d'achat de nos agents, mais bien en deçà de l'inflation, et restent insuffisantes.

Notons la baisse significative des charges à caractère général de 15 %, expliquée notamment par une démarche de sobriété globale dans les dépenses de la collectivité ; de nombreux budgets sont en baisse, l'électricité, les fêtes et cérémonies, les fournitures, les vêtements de travail.

Notons que le parti pris d'une rénovation thermique de nos bâtiments paie, cela ne fait que commencer, nous misons sur l'avenir. Nous avons moins dépensé en électricité, malgré l'augmentation des tarifs, le poste d'électricité a baissé cette année. Même tendance pour les carburants ; grâce au travail de rationnement et de mutualisation des véhicules, le budget carburant a baissé de 43 %.

Certaines lignes ont néanmoins fortement augmenté, comme le budget de maintenance avec la mise en place du marché de gestion du stationnement payant, même chose pour le budget de l'alimentation, qui augmente de 12,3 % pour un montant total de 12,9 millions d'euros. Malgré la forte hausse et l'inflation des prix de l'alimentation, nous poursuivons notre politique ambitieuse de restauration scolaire, avec des produits de qualité, bio, locaux, issus du commerce équitable, que nous proposons quotidiennement à nos enfants et à nos aînés, c'est toute notre fierté.

D'autres budgets comme les frais de nettoyage des locaux sont en légère augmentation, cela peut paraître anecdotique, mais cela est révélateur du soin que nous apportons aussi aux services rendus dans les bâtiments municipaux.

Nous réussissons donc à contenir les dépenses de fonctionnement, alors même que nous sommes légitimes à considérer que la dotation de l'État est bien en deçà de ce que nous serions en droit d'attendre, car les chiffres ne mentent pas. Avec 126 euros par habitant contre 214 euros par habitant pour les Villes de notre strate, nous avons presque deux fois moins de dotations de l'État que les autres communes de notre taille. Dit autrement, quand toutes les grandes villes de France touchent, en moyenne, 100 euros de l'État, Villeurbanne en touche 59. C'est assez stupéfiant, pour une Ville populaire, de banlieue, avec des besoins sociaux et économiques criants.

Notre endettement reste cependant largement en dessous de la moyenne nationale des Villes de notre strate, cela a été rappelé, nous sommes même à moins de la moitié de cette moyenne, avec une capacité de désendettement de 2,21 ans. Cela nous met dans une position favorable pour poursuivre notre plan d'investissement ambitieux, sans mettre les finances de la Ville en danger, mais sans renoncer non plus au recours à l'endettement dans des limites des plus raisonnables.

Nous voulons, pour finir, retenir la bonne situation financière de la Ville pour préparer l'avenir face aux enjeux écologiques et sociaux, qui sont devant nous. Les choix nécessaires demandent du courage, notre majorité en a, et nous voterons évidemment ce compte administratif. Je vous remercie.

Mme THOUVENOT, Présidente.- Je vous remercie. Une intervention pour Villeurbanne Progressiste, Madame Sabrina BENHAÏM.

Mme Sabrina BENHAIM.- Madame la première adjointe, chers collègues, le compte administratif 2023 est censé être le retour à un budget dit normalisé, après des années 2020 et 2021 marquées par le covid, et l'année 2022 sous le signe de Villeurbanne Capitale française de la Culture.

En réalité, si le contexte s'est retrouvé extrait de ces événements altérant la situation budgétaire, nous sommes loin d'un budget « normal » pour Villeurbanne. En cela, le budget de Villeurbanne continue à enfler comme un ballon, que l'on gonfle, avec un volume qui s'étend, mais se fragilise en même temps à mesure que l'on essaie de l'étirer.

Ainsi pour ce CA, nous continuons de constater une hausse des dépenses et ceci bien que les dépenses, liées à Villeurbanne Capitale française de la Culture, soient derrière nous.

Nous aurions pu penser que les quelques millions de dépenses correspondant à cet événement auraient permis de diminuer les dépenses, ce n'est pas le cas. Et d'ailleurs, de combien de millions parlons-nous ? Nous restons toujours dans l'attente du bilan financier de Villeurbanne Capitale française de la Culture 2022, faisant état des recettes et des dépenses liées à l'événement. Vous l'aviez annoncé pour ce CA 2023, et sauf erreur de notre part, il n'a pas été joint. Nous réitérons donc notre demande : pouvez-vous présenter ce document et le rendre public ?

Pour en revenir à ce CA, nous pouvons constater que les dépenses d'investissement augmentent de près de 40 %, et ce, alors que dans le même temps, les recettes d'investissement n'augmentent que de 12 %.

Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 74 millions d'euros contre 51 millions d'euros au CA 2023, plus de 45 %, démontrant une phase de plein essor dans les différents travaux. Cela illustre votre volonté de tout faire en même temps, sans priorisation, ce qui fait que la ville est en chantier permanent.

Les dépenses sont majoritairement financées par la dette. Pour mémoire, le stock de dettes était de 50 millions d'euros, fin 2022, il est de près de 70 millions d'euros, fin 2023, auxquels s'ajoutent 16 millions d'euros d'emprunts signés en 2023, mais reportés et donc encaissés en 2024. Ce sont donc 41,6 millions d'euros d'emprunts signés en 2023, soit près de l'encours total de la dette en 2021, qui était de 40 millions d'euros.

De manière induite, les charges financières liées au remboursement des intérêts de la dette augmentent aussi, de 350 000 euros en 2022 à plus d'un million d'euros en 2023. Elles connaissent donc une forte hausse de 195 %, et ce, après une hausse déjà conséquente de 50 % de 2021 à 2022.

Puisque le volume de la dette augmente, il est donc logique que les charges augmentent également, mais ces hausses s'expliquent surtout par la croissance conséquente des taux d'intérêt, qui s'est poursuivie en 2023. En août 2021, la Ville se voyait proposer un taux de 0,55 % sur une durée de quinze ans, actuellement, il est plutôt autour de 3,80 à 4,3 %.

Vous pourrez nous rétorquer qu'avec 70 millions d'euros de dette, nous sommes toujours en deçà de la dette des autres Villes de notre strate. C'est vrai, mais pour combien de temps ? Les autres Villes sont majoritairement engagées dans une démarche de maîtrise de la dette, là où Villeurbanne connaît une croissance galopante avec des frais structurels grandissants. Vous l'avez évoqué, ce sont les frais liés aux nouveaux équipements qu'il va

falloir entretenir, les frais de personnel seront augmentés, et une situation qui s'emballe avec pléthore d'investissements, malgré des taux d'intérêt accrus.

L'équilibre financier ayant été mis à mal, cela conduit à avoir recours à la hausse de la taxe foncière en plus d'une forte hausse de l'endettement. La DM n° 1 semble indiquer une continuité dans cette évolution de la dette pour 2024 avec 3 millions d'euros supplémentaires.

Cette DM est également l'occasion de constater que les dotations en provenance de l'État, forfaitaires, et DSU, sont supérieures au montant prévu au BP 2024, avec un montant supplémentaire de 500 000 euros. Quant aux DMTO, les droits de mutation à titre onéreux, alors qu'ils avaient atteint un niveau maximum en 2022 de 9,8 millions d'euros, ils ont fortement chuté en 2023 et s'établissent à 6,93 millions d'euros. Avec la DM, on prévoit une nouvelle baisse cette année.

Concernant l'épargne de gestion à 32,59 millions d'euros, elle est en hausse de 20 % et l'épargne brute à 31 millions d'euros, de plus 14 %. Le taux d'épargne brute, hors cessions, autofinancement, passe de 15 % à 17 %. Ce taux n'est tout de même pas revenu au niveau de 2021, à 19 %.

Quelques questionnements par ailleurs. Dans un contexte de fortes dépenses de votre part, nous avons quelques questions concernant notamment la loi EGalim. Il est, en effet, indiqué que pour la restauration scolaire, un taux de 47,5 % de produits est signe de qualité en 2023, alors qu'il était de 52 % en 2022. Vous indiquez que la baisse du taux EGalim a été nécessaire pour respecter l'inscription budgétaire dans un contexte de forte inflation budgétaire des prix alimentaires, comment justifiez-vous que le budget soit un frein à la qualité du contenu des assiettes de nos enfants ?

De même, les contrats de prestation de service sont en diminution à 0,728 million d'euros, moins 8,5 %, avec une moindre intervention. Cela fait état d'une révision de l'intervention en matière de traitement des tags, également une moindre intervention en matière d'enlèvement des véhicules en stationnement gênant, par la fourrière, et d'enlèvement des déchets. Pourquoi ces différents postes ont-ils fait l'objet d'une baisse budgétaire ?

En conclusion, lors du BP 2023, nous nous alarmions de la dégradation de la situation financière, et de la difficulté de tenir tout un mandat à un rythme effréné, nous constatons que la situation en 2023 est encore à l'image de votre volonté de dépenser abondamment.

Vous avez gonflé le ballon, et fin 2023, vous avez quand même annoncé une hausse des impôts, l'arrêt des embauches, une hausse des recettes d'un côté, un resserrement d'une partie des dépenses de l'autre. Souhaitons donc qu'en 2024, la recherche d'une bonne santé financière soit au cœur de vos préoccupations. 2024 sera peut-être, espérons-le, une bouffée d'air, mais les choix passés continueront de maintenir une pression constante sur notre ballon, mouvementé par des éléments externes tels que la baisse des DMTO par exemple. Aussi, il faut aussi bien tenir le fil qui retient notre ballon, comme on tient les ballons de sa bourse. Je vous remercie.

Mme THOUVENOT, Présidente.- Je vous remercie. Monsieur BOCQUET.

M. BOCQUET.- Merci aux intervenants, merci à M. VINCE d'avoir rappelé le niveau aberrant de dotation de l'État par habitant à la ville de Villeurbanne, quasiment moitié

moins que l'équivalent pour les communes de notre strate, il dit en peu de mots ce à quoi doit faire face notre collectif budgétaire pour établir des politiques publiques. Nous avons moins de moyens que des villes équivalentes, sans doute parce que l'État considère que Villeurbanne est une ville privilégiée, avec une population privilégiée. Je ne vois pas d'autre explication.

Une fois ce constat posé, quand avec l'équipe municipale, nous construisons un budget volontaire qui nous permette de répondre aux besoins des habitants, nous faisons le choix volontariste d'aller chercher dans l'ensemble de nos capacités, pour financer nos politiques publiques.

Pour la première fois, je suis un peu surpris par l'intervention de l'opposition parce que, depuis le début du mandat, votre groupe est très attentif aux ratios financiers. Il se trouve que ce compte administratif rend compte d'indicateurs qui sont tous dans le vert, qui sont tous bons et largement meilleurs que les collectivités des autres strates, et qui s'améliorent. Malgré ces améliorations, vous continuez de vous alarmer.

Je vous avais dit en début de mandat de faire attention, car ce discours risque de se retourner contre vous : à un moment donné, le discours alarmiste ne sera plus crédible et je pense que nous arrivons à ce moment.

Je remercie l'ensemble des groupes de la majorité, qui travaillent avec moi et avec les services à la préparation budgétaire, avec la réalité d'une collectivité sous-dotée en financements partenaires. Vous notez que les dépenses d'investissement augmentent plus vite que les recettes d'investissement ; en soulevant cela, vous notez que nos partenaires ne sont pas à la hauteur de notre effort, que l'État nous abandonne sur nos investissements et se désengage petit à petit, et que nous devons porter seuls les efforts de la municipalité.

Dans ce contexte difficile, nous arrivons à faire des choix, parfois difficiles, comme de contenir l'évolution budgétaire en période d'inflation, alors que nous sommes soumis par l'État à des obligations réglementaires supplémentaires. Vous avez cité EGalim, j'ai indiqué les évolutions sur la masse salariale, le point d'indice, la prime pouvoir d'achat, on pourrait en citer d'autres. Je ne dis pas cela pour nous lamenter, mais pour préciser la situation, qui est la nôtre, au moment où nous construisons notre budget.

Je n'entrerai pas dans les réponses ligne à ligne, que vous posez dans le budget, car ce sont des éléments qui s'étudient plutôt lors des commissions, notamment la Commission administration générale et finances, parce que cela permet à chaque élu et à chaque service de donner des réponses circonstanciées, plutôt que de donner des éléments superficiels en Conseil municipal où nous n'avons pas le temps d'y revenir. Nous aurons les éléments à vous fournir sur la question des tags, des déchets, et la loi EGalim.

Concernant le budget CFC, nous vous l'avions bien promis courant 2022, et nous vous l'avons donné, courant de l'année 2023. Au moment du compte administratif 2022, nous vous avons donné les éléments, mais aucun problème pour vous redonner l'ensemble de ces éléments.

Je ne voudrais pas que l'on se trompe de récit, parce qu'en mélangeant, à la fois, la décision modificative et le compte administratif, vous semblez laisser entendre que l'amélioration de nos ratios est liée à l'utilisation du levier fiscal. Notre situation financière s'est améliorée, en 2023, avant même que nous utilisions le levier fiscal. Mais, depuis, nous

avons eu les annonces de l'État, la réalité du marché de l'immobilier et donc la perte de DMTO, la diminution moins rapide que prévu des taux d'intérêt. Ces éléments nous poussent à considérer que c'est le bon *timing*, pour actionner le levier fiscal, pour garder la même sérénité sur l'ensemble du mandat municipal.

Nos ratios sont bons, la situation financière est extrêmement saine. Elle est enviée par bon nombre de collectivités et, lorsque nos partenaires se désengagent, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas confiance en nous, mais qu'ils n'en ont plus les capacités, à commencer par l'État. L'ensemble des collectivités a diminué ses dettes de 24 % sur la période 2017-2024, je prends ces dates au hasard, pour voir qui peut être aux manettes de l'État à ce moment-là. Pendant que les collectivités ont baissé leur endettement de 24 %, l'État a augmenté sa dette de 33 %. Voilà qui porte l'effort en termes de désendettement, et pourtant ceux qui portent l'investissement public à 75 %, ce sont ces mêmes collectivités locales. Elles arrivent tout à la fois, à ne pas s'endetter et à porter l'investissement public, pendant que l'État, qui ne participe qu'à 25 % à cet investissement, a augmenté sa dette de 33 %.

Nous poursuivons le plan de mandat. Vous avez dans le budget l'effort de maîtrise des dépenses tout en actionnant effectivement le levier de la dette et le levier fiscal, dans une logique la plus équilibrée possible. C'est donc bien un levier de normalisation. C'est une posture prudente, dans un contexte particulièrement incertain, je n'ai pas besoin de rappeler les éléments de politique nationale et de géopolitique.

Vous dites que nous faisons tout en même temps, si c'est le procès qui sera fait à cette équipe municipale, nous sommes prêts collectivement à en être les accusés.

Mme THOUVENOT, Présidente.- Je vous remercie, Monsieur BOCQUET. En effet, c'est un travail très collectif qui permet d'arriver à des décisions collectives budgétaires. Je retiendrai un chiffre, les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,46 % alors qu'au même moment, l'inflation était à 4,9 %. Ce sont des choix responsables et collectifs.

Je vais mettre ce compte administratif aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé, je vous remercie.

7 votes contre – Monsieur Prosper KABALO, Monsieur Loïc CHABRIER, Madame Virginie DEMARS, Monsieur Stéphane COLSON, Madame Sabrina BENHAIM, Madame Emilie PROST, Madame Anaïs D'HOSTINGUE.

- Adopté à la majorité –

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT, Présidente.- La délibération suivante est relative à l'approbation du compte de gestion 2023. M. Jonathan BOCQUET rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé, je vous remercie.

- Adopté à l'unanimité -

6. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT, Présidente.- L'affectation du résultat 2023, M. BOCQUET rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

7. ACTUALISATION ET REVISION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES – M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT, Présidente.- Actualisation et révision de programmes, M. BOCQUET rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

8. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT, Présidente.- Décision modificative n° 1, il n'y a pas de demande d'intervention, M. Jonathan BOCQUET rapporte.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Villeurbanne Progressiste vote contre.

Il est approuvé.

7 votes contre – Monsieur Prosper KABALO, Monsieur Loïc CHABRIER, Madame Virginie DEMARS, Monsieur Stéphane COLSON, Madame Sabrina BENHAIM, Madame Emilie PROST, Madame Anaïs D'HOSTINGUE.

- Adopté à la majorité –

9. MODIFICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER – M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT, Présidente.- Modification du règlement budgétaire et financier, M. Jonathan BOCQUET rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10. GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA - RÉHABILITATION EHPAD LES SINOPLIES - RÉSIDENCE BLANQUI, SITUÉE AU 36 DE L'AVENUE AUGUSTE-BLANQUI, A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT, Présidente.- Le rapport suivant, le n° 140, est une garantie d'emprunt pour la SEMCODA, pour la réhabilitation d'un EHPAD, résidence Blanqui, situé rue Auguste-Blanqui.

M. Jonathan BOCQUET rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention. Une situation de déport est signalée.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 15 LOGEMENTS AU 29-35, RUE DU LUIZET, A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT, Présidente.- Le rapport n° 141 est une garantie d'emprunt pour Alliage Habitat, pour l'acquisition de logements rue du Luizet.

M. Jonathan BOCQUET rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

12. GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS AU 9-13, RUE DE DELLE, A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT, Présidente.- Garantie d'emprunt pour Vilogia pour l'acquisition en VEFA de 6 logements, rue de Delle.

M. Jonathan BOCQUET rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13. CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS EN TRÉFONDS POUR L'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES DEPUIS UN TERRAIN PROPRIÉTÉ DE LA VILLE SISE 17 RUE DE LA LIGNE DE L'EST A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT, Présidente.- Rapport n° 165 relatif à une convention de servitude de passage de canalisations en tréfonds pour l'écoulement des eaux pluviales sur un terrain propriété de la Ville.

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Mme THOUVENOT, Présidente.- Je redonne la présidence de l'Assemblée à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

14. CHARTE DU RÉSEAU VILLEURBANAIS CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES, SEXISTES ET DISCRIMINATOIRES DANS LES ÉVÉNEMENTS PUBLICS – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Merci. Le rapport n° 79, la charte du réseau villeurbannais contre les violences sexuelles, sexistes et discriminatoires dans les événements publics.

Mme FORT rapporte, il y a une demande d'intervention. Madame l'Adjointe, souhaitez-vous dire un mot sur ce rapport ?

Mme FORT.- Oui, merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, le projet autour de cette charte a commencé autour de CFC 2022, pendant cette année festive et très culturelle à Villeurbanne.

Lors de l'élaboration du festival réel par les jeunes de Villeurbanne, les demandes de lutte contre les VSS, violences sexistes et sexuelles, ont été prépondérantes dans le travail collectif, et la sensibilisation aux discriminations a été omniprésente. Les jeunes ne voulaient pas d'une fête sans inclusion, sans bienveillance, sans sécurité pour tous et toutes.

Il était alors nécessaire de travailler en profondeur sur le sujet et sur l'ensemble du territoire. Depuis lors, la Ville a animé un réseau de tous les acteurs du monde festif et culturel sur la Ville, afin d'échanger les retours d'expérience, de partager les bonnes pratiques et d'avancer ensemble, peu importe la taille des structures.

Cette charte a alors été travaillée avec l'ensemble des partenaires engagés dans ce travail, pour acter nos engagements collectifs, qui ont déjà des réalités concrètes, et ainsi définir un cadre d'actions pour que de nouvelles structures puissent nous rejoindre, sans repartir de zéro à chaque élargissement du réseau. Nous avons pour objectif d'étendre ce travail aux événements sportifs, puis, de plus en plus largement pour atteindre 100 % des lieux et des événements où on rencontre la présence des publics et leurs interactions potentielles.

Avec cette charte, nous sommes dans un engagement pragmatique. Notre intention est de faire respecter la loi. Malheureusement, la loi ne suffit pas à faire bouger les mentalités. Alors on continue à rendre visible, à sensibiliser, à former, à transformer les pratiques et à agir par le droit quand le reste n'a pas suffi. Nous devons tous et toutes ouvrir les yeux sur les violences sexistes, sexuelles et discriminatoires, qui se combinent entre elles, s'enchevêtrent et font partie intégrante du quotidien de nombre de personnes. Nous devons agir collectivement.

Il ne vous aura pas échappé que nous sommes en période électorale et les sondages annoncent une montée de l'extrême droite historique lors de ces prochaines élections européennes. Allons-nous continuer à regarder cette progression sans rien faire, voire en l'alimentant ? Je vois passer à la télé, dans les journaux, et parfois même dans la presse locale, des propos nauséabonds perclus de sexisme et de racisme, notamment de racisme antimusulman.

Bell Hooks a dit : « *La véritable solidarité politique, c'est apprendre à lutter contre des oppressions qu'on ne subit pas soi-même.* »

J'ai de très bons outils pour détecter ces propres biais racistes, car se dire antiraciste ne suffit pas à l'être. Je suis tout à votre disposition pour en discuter et travailler le sujet. En attendant d'atteindre cet objectif de sécurité égale pour tous et toutes, il nous faut travailler collectivement à nos processus de coproduction des discriminations et des violences, et c'est ce que cette charte vient ancrer sur notre territoire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention de la majorité, portée par le groupe Communiste & Républicain. Madame Muriel BÉTEND, vous avez la parole.

Mme BÉTEND.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames, messieurs, les événements publics sont des moments de partage, de convivialité où chacun devrait se sentir en sécurité et être respecté. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

Trop souvent, des comportements inappropriés, des paroles et des gestes déplacés ternissent ces moments. Depuis sept ans, le mouvement *Me Too* libère la parole des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles. En brisant le silence, ce mouvement a favorisé l'émergence d'une prise de conscience collective de l'ampleur et de la gravité du phénomène qui frappe tous les secteurs de la société, de la sphère professionnelle aux espaces privés.

Parmi les nombreux enseignements que nous devons en tirer, deux me paraissent essentiels. D'abord, ils nous montrent que ces comportements, ces violences ne sont pas des actes isolés. Ils sont entretenus de manière systémique, par l'indifférence et l'absence de dénonciation de notre société, dans laquelle les auteurs se sentent autorisés à avoir ces comportements.

Ensuite, ils nous rappellent qu'il ne suffit pas d'interdire de tels actes pour les faire disparaître, mais qu'il est essentiel de mettre en place des mesures concrètes pour les endiguer. En effet, bien que la loi française condamne déjà la plupart des violences sexistes et sexuelles et discriminatoires évoquées dans la charte, leur nombre ne cesse d'augmenter.

L'année dernière, 84 000 victimes de violence sexuelle, en dehors du cadre familial, ont été recensées par les services de l'État. Les crimes racistes, xénophobes et antireligieux ont augmenté, eux, de 32 %. C'est pourquoi il faut une action de l'ensemble de la société pour les combattre, et la charte que nous examinons ce soir est en une illustration.

Pendant plus d'un an, la Ville s'est associée à des associations de lutte et de prévention, ainsi qu'aux principales structures organisant des événements publics afin de lutter concrètement contre les violences sexistes, sexuelles et discriminatoires. Ce travail a permis de mettre en commun des expériences et d'en tirer les enseignements qui sont réunis dans cette charte.

Elle repose sur plusieurs axes essentiels : d'abord, la sensibilisation à la formation sur les comportements appropriés et sur les moyens de réagir face à des situations de violence ou de discrimination ; ensuite, la prévention et la protection avec la mise en place d'outils de signalement et d'accompagnement ; enfin, la coordination avec un fonctionnement en réseau.

Le but affiché est d'étendre cette charte au maximum, des grands rassemblements festifs et culturels aux événements plus modestes. Organisant de grands événements publics, notre municipalité se doit de donner l'exemple en l'adoptant. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je ne suis pas sûr que l'intervention amène une réponse de Mme l'Adjointe. Juste se féliciter de la qualité du travail et de la manière dont il a été mené puisqu'il s'est inspiré très largement ce que faisaient déjà un certain nombre d'acteurs culturels, et de premières expérimentations menées dans le cadre Capitale française de la Culture.

Nous poursuivons, avec Mme l'Adjointe, de nous inspirer d'un certain nombre d'actions, nous étions récemment aux Nuits sonores, et nous sommes allés voir les dispositifs autour du consentement et de la lutte contre les violences sexuelles dans ce festival, qui est très apprécié. C'est une demande extrêmement forte, notamment du public.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé à l'unanimité.

- Adopté à l'unanimité -

15. PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) ACI - ACQUISITION DE L'EMPRISE DESTINÉE AU PARC PUBLIC – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport n° 160. Il s'agit du projet urbain partenarial, le PUP ACI avec l'acquisition de l'emprise destinée au parc public. Madame THOUVENOT, vous en dites un mot avant une demande d'intervention.

Mme THOUVENOT.- Un mot très rapide pour dire que l'acquisition de l'emprise foncière nous permettra de réaliser le parc, pour un montant de 1,8 million d'euros. Au moment où nous venons de présenter le compte administratif, et que nous déroulons le budget adopté, c'est en phase avec les enjeux d'investissement autour de la transition écologique.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande commune pour Villeurbanne Insoumise Ensemble ! et Communiste & Républicain, ce sera M. Olivier GLÜCK.

Étant donné que nous allons bientôt passer la présidence à M. CAMPY, j'invite l'ensemble des groupes à bien respecter les temps de parole qui leur sont accordés pour éviter à Paul CAMPY de se fâcher avec les intervenants. Depuis le début, pas un n'a respecté son temps. Si, Jacques VINCE et Mme BENHAÏM, les autres, non, et je ne voudrais pas que Paul CAMPY ait besoin de faire la police de l'Assemblée. La parole est à M. GLÜCK.

M. GLÜCK.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, chers Villeurbannais, il y a moins d'une semaine, une centaine de personnes étaient présentes à la réunion publique qui présentait l'avant-projet du parc. Nous avons eu des échanges toujours riches avec des

habitants qui semblaient plutôt satisfaits du projet avec la bonne prise en compte des temps de concertation. Il y a même eu des applaudissements spontanés à la fin de la réunion publique, ce qui n'est pas si fréquent.

Nous avons déjà délibéré à plusieurs reprises sur le site ACI, mais celle-ci est hautement symbolique, puisqu'il s'agit d'acheter le terrain pour l'un des grands parcs, promis au plan de mandat. Il sera le troisième plus grand parc de la Ville après la Feyssine et celui de la Commune-de-Paris, et situé en cœur de ville à la place d'un ancien îlot de chaleur.

C'est aussi un projet pour lequel la concertation a été poussée de façon répétée, itérative et sur un temps long. Riverains, Villeurbannais, mais aussi enseignants, lycéens, collégiens, enfants ont été consultés dans des formats multiples, avec des méthodes permettant à tout un chacun de donner son avis. Dans le cadre d'expressions divergentes, des votes ont parfois été organisés pour trancher, mais la plupart du temps, la recherche d'un consensus a réussi.

Plus de vingt ans de concertation ont construit le projet du parc tel qu'il existe aujourd'hui : préservation de la mémoire patrimoniale et ouvrière, un parc très végétal comprenant un jardin clos et une aire canine, mais aussi des jeux pour enfants et des terrains de sport. Au-delà de ces grandes lignes, les participants ont aussi travaillé plus finement sur les types de mobilier, de clôture, le cheminement, la hiérarchisation des allées et leur revêtement, mais aussi sur l'éclairage du parc, la présence de poubelles et de fontaines à eau, leur emplacement.

En tant qu'adjoint de quartier, j'ai été très heureux de suivre ces temps de concertation qui ont modelé le futur parc, et nous espérons que les Villeurbannais seront autant satisfaits de cette belle réussite.

M. LE MAIRE.- Presque parfait, Monsieur GLÜCK, merci. Cela appelle-t-il un commentaire de votre part ? Non. C'est un très beau projet que nous allons tous suivre avec beaucoup d'attention.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16. ZAC GRATTE-CIEL NORD - AVENANT A LA CONVENTION FINANCIÈRE VILLE - SERL (PARTICIPATIONS FINANCIÈRES AU PROGRAMME DÉMONSTRATEUR DE LA VILLE DURABLE LOGISTIQUE EN QUARTIER DENSE APAISE) – Mme Pauline SCHLOSSER

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport n° 159, sur la ZAC Gratte-ciel Nord avec un avenant à la convention financière Ville/SERL. Il n'y a pas de demande d'intervention, c'est Mme SCHLOSSER qui rapporte.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

17. AMÉNAGEMENT PASSAGE REY - RÉSILIATION ANTICIPÉE DU BAIL COMMERCIAL LIANT LA VILLE A LA SOCIÉTÉ GMF ASSURANCES POUR LE LOCAL SIS 141 COURS EMILE ZOLA A VILLEURBANNE - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport n° 164, qui concerne l'aménagement du passage Rey, qui passe par la résiliation anticipée d'un bail commercial liant la Ville à la société GMF.

Mme THOUVENOT rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vois qu'un autre PV circule ; comme nous votons le compte administratif, il faut voter une deuxième fois, j'ai oublié de le préciser dans mon introduction. Ne soyez pas surpris qu'il circule.

Je mets le rapport n° 164 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ALLIADE HABITAT - 77-81 RUE ÉDOUARD-VAILLANT – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport n° 137 relatif à la participation de la Ville au financement du logement social pour Alliage Habitat.

Mme THOUVENOT rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION EST MÉTROPOLÉ HABITAT : 36-38 RUE POIZAT, 36 RUE ALFRED-DE-MUSSET, 112 RUE DE LA-POUDRETTE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- La participation de la Ville au financement du logement social pour est Métropole Habitat. Mme THOUVENOT rapporte.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20. DÉNOMINATION DES ESPACES PUBLICS DE VILLEURBANNE POUDRETTE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport n° 131, sur la dénomination des espaces publics de Villeurbanne. Mme THOUVENOT rapporte et nous aurons deux demandes d'intervention.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est importante, elle est symbolique, elle vient non seulement marquer l'avancement d'un nombre important de projets urbains ou de projets d'investissement qui sont en train de se réaliser. C'est aussi un moyen pour reconnaître des personnalités exemplaires, auxquelles nous voulons rendre hommage.

Vous l'avez vu, les différentes dénominations renvoient à des choix, à la fois, de rendre hommage à des personnes qui sont récemment entrées au Panthéon, ou à des figures locales, à notre histoire locale, sinon à des personnalités qu'il nous paraissait important de valoriser au regard de leur passé.

Les principales décisions sont les dénominations suivantes :

- Le parc ACI portera le nom de Roger Planchon, grand homme de théâtre. Il a dirigé le théâtre de la cité à partir de 1957, théâtre qui deviendra théâtre national populaire ;
- La place, qui est devant le collège Jean-Macé, portera le nom de Marie-Louise Rochebillard, femme syndicaliste. Elle a fondé deux syndicats pour les femmes qui travaillaient dans le textile ;
- La place devant le futur tramway, sur le site ACI, portera le nom de Joséphine Baker, artiste, résistante, militante des droits civiques ;
- Le complexe sportif de la Soie portera le nom de Alice Milliat. En cette année olympique, nous souhaitons rendre hommage à cette nageuse, hockeyeuse et rameuse française, qui s'est battue pour que le comité olympique intègre des épreuves de sport féminin, au début du XXe siècle ;
- Le jardin et l'allée devant la salle des Gratte-Ciel porteront le nom de Suzanne Lacore, pédagogue française ;
- Le parc de l'Autre Soie portera le nom du parc aux hérissons, comme le maire l'a précisé en début de Conseil municipal ;
- Le collectif d'habitants avait proposé pour le parc de L'autre Soie, une autre dénomination, celle de Lina Crétet, qui était syndicaliste, ouvrière de la soie. La Commission des dénominations a proposé d'attribuer son nom au jardin du PUP Mansard, situé à l'angle de la rue Dedieur et de la rue Adam, et de la rue Mansard. Ce jardin portera le nom de Lina Crétet ;
- La place devant le collège Jean Jaurès portera le nom de Samuel Paty. Nous nous y étions engagés au lendemain de son assassinat et nous avons estimé que, devant un lieu d'enseignement, un lieu d'école, il est important et symbolique d'avoir une grande place à son nom ;
- Enfin, devant la gare de Villeurbanne, en mémoire à la résistance, à toutes ces femmes et tous ces hommes qui se sont battus, et notamment toutes ces personnes

qui ont été déportées lors de la rafle du 1^{er} mars 1943, nous avons proposé les noms de Mélinée et Missak Manouchian.

Voilà, Monsieur le Maire, pour un travail important qui s'est conduit avec les conseils de quartier, avec des collectifs d'associations, des habitants et, bien sûr, avec la Commission de dénomination des espaces publics.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Mme Émilie Prost.

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Madame la première adjointe, et chers collègues, l'intervention sera rapide, car nous étions déjà intervenus au mois d'avril, dans le cadre de la nouvelle charte de fonctionnement de cette commission.

Les débats de la longue Commission du 6 mai étaient d'un intérêt certain. À ce jour, nous en avons rappelé la demande lors du dernier Conseil, nous saluons notamment la prochaine dénomination en l'honneur de Samuel Paty devant le collègue Jean Jaurès. Sa décapitation datant désormais d'il y a plus de trois ans, plus aucun motif officieux ne s'opposait à cette décision prise à une très large majorité, intégrant les citoyens présents. D'ailleurs, les voix discordantes visaient l'association avec le professeur Dominique Bernard, mais peut-être que ce dernier pourra être honoré sur un autre lieu.

Toutefois, nous resterons attentifs à la manière dont le parcours, et l'engagement de Samuel Paty seront mis à l'honneur sur cette place. Ainsi, une plaque suffisamment étayée semblerait opportune, pour rappeler son parcours, d'autant plus qu'il avait étudié et enseigné à Lyon au début de sa carrière.

Cette intervention vient à point nommé pour rappeler la nécessité de transmettre la mémoire des personnalités locales et notamment des combattants pour les droits humains et la liberté. Je pense ainsi à Max Barel, résistant villeurbannais dont le parcours édifiant a conduit à son arrestation et à son décès, après avoir été torturé, le 11 juillet 1944. Grâce à son fils, Jean BAREL, nous avons appris, comme vous *a priori*, que la plaque rappelant son combat avait été retirée à la suite de travaux près de la rue qui porte son nom.

En cette année marquant le 80^e anniversaire de la Libération, et afin de mettre en lumière le parcours héroïque de Max Barel, nous nous associons ainsi aux propositions de son fils, d'une part, celle de la parution d'un article dans *Viva* et, d'autre part, de l'installation d'une plaque commémorative, rue Henri-Barbusse, ce qui compléterait cet hommage en retraçant, en quelques lignes, le combat de Max Barel. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole, pour le groupe Communiste & Républicain, est à M. Cyril HAULAND-GRØNNEBERG.

M. HAULAND-GRØNNEBERG.- Merci. Monsieur le Maire, Madame la reportrice, chers collègues, en propos liminaires, je voudrais tout d'abord saluer le travail de la Commission de dénomination des espaces publics de Villeurbanne, puisque les noms, qu'ils nous ont proposés ce soir, ont toute leur place dans le patrimoine local, y compris les hérissons.

Dans ces travaux, je note que la Commission a retenu cinq noms de femmes, que je rappelle pour mémoire, Joséphine Baker, Lina Crétet, Suzanne Lacore, Alice Milliat et Marie-Louise Rochebillard. Ainsi, les femmes reprennent peu à peu leur place dans un espace

encore trop largement consacré aux hommes. Pour ma part, en ce 27 mai, Journée nationale de la Résistance, permettez-moi de rendre un hommage particulier à Mélinée et Missak Manouchian, combattants des Francs-tireurs et partisans de la main-d'œuvre immigrée, FTP-MOI, qui donneront leur nom à la place située devant la gare de Villeurbanne.

Après leur inhumation au Panthéon en février dernier, 80 ans après l'exécution de Missak Manouchian et de ses camarades par les nazis, c'est pour nous une nouvelle reconnaissance officielle de la contribution essentielle qu'ont apportée les communistes à la libération de notre pays. Car s'il ne fait aucun doute, que Mélinée et Missak Manouchian méritent personnellement cet hommage, c'est bien l'ensemble des FTP et singulièrement les FTP-Moi qui sont honorés à travers eux.

Cette reconnaissance résonne particulièrement, ici, à Villeurbanne puisque durant les longs mois qui ont précédé la libération, voici 80 ans, les FTP ont été les seuls résistants présents dans l'agglomération lyonnaise. En effet, en avril 1944, alors que les mouvements de résistance avaient reçu l'ordre de quitter Lyon, ils avaient refusé de laisser la population seule et sans défense, face à l'armée allemande.

Leur lutte quotidienne contre l'occupant nazi et l'effort de collaboration de Vichy a atteint son paroxysme avec l'insurrection de notre Ville, lorsque la population villeurbannaise a rejoint le bataillon Carmagnole de la FTP-MOI et leurs camarades de l'Union de la Jeunesse juive, et l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide. Contrairement à l'insurrection parisienne, celle de Villeurbanne n'aura hélas pas été victorieuse, mais elle aura eu le mérite de sauver la vie de plusieurs centaines de personnes internées à Montluc.

Au-delà de ce bref rappel historique, nous pensons qu'une stèle représentant le couple Manouchian et rappelant leur biographie pourrait être érigée sur cette place.

Je profite, de cette intervention, pour adresser une pensée fraternelle et reconnaissante à Pierre FERRAT et Léon LANDINI, les deux derniers membres du groupe Carmagnole-Liberté, encore en vie aujourd'hui, de même qu'à Madeleine RIFFAUD, qui a participé à la libération de Paris, ainsi qu'à tous les camarades et résistants anonymes qui, par leurs actions et sacrifices, ont contribué à la libération de notre pays de la barbarie nazie.

Je vous remercie de votre attention, dans les temps impartis.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. À mon tour de féliciter l'ensemble des membres de la Commission, pour la qualité du travail. Nous avons bien pris note des deux demandes, celle du groupe de l'opposition et celle de M. Cyril HAULAND-GRØNNEBERG, par rapport à la mise en valeur d'un certain nombre de noms dans les prochains aménagements à venir. Nous ne manquerons pas d'apporter des réponses à ces demandes.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé à l'unanimité sur une liste, qui a beaucoup d'ambition, me semble-t-il, et cette unanimité le démontre.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous arrivons au moment où je vais confier la présidence de Conseil municipal à M. CAMPY. Cela se fait en vertu de deux articles, l'article 2121-14, qui dit qu'à défaut du maire, le Conseil municipal est présidé par celui qui remplace le maire.

L'article 2122-17, dit « *qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations.* »

Étant donné que moi-même et Agnès THOUVENOT devons vous laisser, dans l'ordre, M. CAMPY assure la présidence de ce Conseil municipal. Je lui laisse assurer la suite de l'ordre du jour de notre Conseil.

(M. le maire et Mme THOUVENOT quittent la séance à 19 heures 18.)

*La séance se poursuit sous la présidence
de M. Paul CAMPY, 2e adjoint.*

**21. TAXE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TPE) - TARIFS 2025 –
Mme Caroline ROGER-SEPPI**

M. CAMPY, Président.- Nous allons passer au rapport n° 156 concernant la taxe sur la publicité extérieure. Mme CAROLINE ROGER-SEPPI rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Des votes contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité -

**22. AVENANT FINANCIER À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA CHAMBRE DE
MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - LYON-RHONE
POUR L'ANNÉE 2024 Mme Caroline ROGER-SEPPI**

M. CAMPY, Président.- Nous passons au rapport n° 154 concernant un avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Villeurbanne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes - Lyon-Rhône pour l'année 2024.

Mme CAROLINE ROGER-SEPPI rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité -

**23. REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX ARTISANS
ET AUX ASSOCIATIONS POUR UN EMPLACEMENT AVEC UN CHALET POUR
LE MARCHÉ DE NOËL 2024 – M. Paul CAMPY**

M. CAMPY, Président.- Pour rester dans les mêmes expériences, le rapport n° 155 concernant la redevance d'occupation du domaine public aux artisans et aux associations pour un emplacement avec un chalet pour le marché de Noël 2024.

C'est moi-même qui rapporte, il y a une demande d'intervention de l'opposition.

M. CHABRIER.- Elle a été retirée.

M. CAMPY.- D'accord, j'avais pourtant tout préparé, Monsieur CHABRIER.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité -

24. DISPOSITIF ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX LOISIRS - MISE EN ŒUVRE D'UN ZÉRO RESTE A CHARGE POUR L'INSCRIPTION A UNE PARTIE DE L'OFFRE DE LOISIRS MUNICIPALE POUR LES FAMILLES A QUOTIENT FAMILIAL INFÉRIEUR OU ÉGAL A 200 – M. Mathieu GARABEDIAN

M. CAMPY, Président.- Le rapport n° 162 concernant le dispositif d'égalité d'accès aux loisirs - mise en œuvre d'un zéro reste à charge pour l'inscription à une partie de l'offre de loisirs municipale pour les familles à quotient familial inférieur ou égal à 200.

M. Mathieu GARABEDIAN rapporte et nous avons une intervention de la majorité. Monsieur, souhaitez-vous en dire un mot ?

M. GARABEDIAN.- Merci, Monsieur CAMPY. Je suis très heureux d'avoir l'occasion de présenter ce dispositif Égalité d'accès aux loisirs, dans le cadre de cette délibération. Ce dispositif est né après le premier confinement au printemps 2020, à l'issue d'une enquête réalisée auprès des bénéficiaires des chèques alimentaires du CCAS, qui posait la question de savoir s'ils avaient déjà inscrit leurs enfants aux activités de loisirs de la Ville.

Nous nous étions rendu compte, à cette occasion, que plus de 70 % des familles interrogées n'avaient jamais inscrit ou ne connaissaient pas les dispositifs de loisirs de la Ville. À l'issue de cette enquête, il a été réfléchi à un dispositif, notamment pour permettre à ces familles de s'inscrire.

Plus généralement, ce dispositif s'est inscrit dans la mission transversale Transition égalité, portée par Agathe FORT. Il s'est également construit autour d'une stratégie Égalité d'accès aux droits sociaux et services publics, pilotés par la Direction égalité sociale et territoriale. Cette action vise les familles les plus en difficulté financière ou administrative. Nous avons fixé un seuil de QF inférieur à 200 et nous avons essayé de croiser également avec des enfants scolarisés, soit en éducation prioritaire, soit étant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

L'enjeu était double, d'avoir à la fois une visée compensatrice de cet accès avec des réservations de places et un accompagnement des familles, et une visée transformatrice de nos services publics puisque l'enjeu est de mener des évolutions de nos pratiques et des modalités d'inscription pour permettre cette égalité d'accès.

Plusieurs freins ont été identifiés, depuis quatre ans, nous essayons d'expérimenter chaque année la levée de ces freins. La première année, un dispositif nommé Allo loisirs consistait en l'appel des familles par la Ville, qui avaient été recensées, pour leur proposer les offres et les accompagner jusqu'à l'inscription.

Nous avons ensuite testé la réservation de places dans les offres de loisir, dans un contexte d'offres finies, il était important de s'assurer que ces familles puissent en bénéficier.

L'année suivante, nous avons testé l'évolution de nos pratiques et de nos modalités d'inscription pour les rendre plus accessibles et les faire évoluer dans le temps. Puis, nous avons essayé de lever des freins administratifs, notamment la question de l'assurance extrascolaire, qui pouvait être un vrai frein à l'inscription, souvent liée à la question de l'habitat et pour certaines familles, c'est une problématique importante.

Enfin, cette année, nous souhaitons expérimenter la question financière, avec la proposition de mise en œuvre d'un zéro reste à charge. C'est expérimental, il ressort de cela que les freins financiers sont importants, même quand le coût reste minime pour les familles. Nous allons expérimenter, cette année, quatre dispositifs : l'accueil de loisirs sans hébergement et le centre de vacances et de loisirs de Chamagnieu, l'accueil de loisirs sans hébergement Vacances Sports et l'atelier Espace aqualudique.

Pour terminer, je vous propose un tout petit bilan des quatre premières années de mise en œuvre, les chiffres sont intéressants. Plus de 200 familles ont pu être contactées et informées de cette offre, depuis 2020. Cela a permis, chaque année, à 45 familles d'être accompagnées jusqu'à l'inscription, soit par téléphone, soit au sein des Maisons de service public de la Ville. Enfin, cela a permis à 60 familles, chaque année, d'avoir accès, pour un ou plusieurs enfants, à ces offres de loisirs, ce sont des familles qui n'avaient pas l'habitude d'avoir accès à ces loisirs.

Je suis très fier de pouvoir vous présenter cette délibération, et je répondrai à toutes les questions sur sa mise en œuvre.

M. CAMPY, Président.- Je vous remercie, la parole est à Cristina MARTINEAU, pour la majorité.

Mme MARTINEAU.- Merci, Monsieur l'Adjoint.

Effectivement, nous souhaitons, au cours de ce Conseil, mettre en lumière cette délibération, car elle témoigne de l'état d'esprit qui anime la majorité municipale et les services de la collectivité, celui d'une certaine ténacité face au vent mauvais des inégalités.

Ici, cela concerne l'accès des enfants villeurbannais aux activités de loisirs et sportives durant les vacances. Loin d'être secondaires, nous voulons réaffirmer avec force que ces activités sont fondamentales, car profondément émancipatrices. Cette conviction irrigue le projet éducatif de territoire, porté par Mme Sonia TRON, Adjointe à l'éducation.

Comme le rappelle, la défenseure des droits, Claire HÉDON, dans son rapport à ce sujet de novembre 2023, ces activités permettent le développement de l'enfant, son insertion sociale, son éducation et son épanouissement personnel, par la construction de son identité, de ses goûts et de ses capacités.

Rappelons aussi qu'il s'agit d'un droit aussi bien reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant que par notre Constitution, mais comme cela a été rappelé tout à l'heure par mes collègues, Agathe FORT et Muriel BÉTEND sur la question des violences sexistes et sexuelles, toute la difficulté consiste à rendre effectif le droit proclamé.

Comme l'ont montré le rapport et les échanges en Conseil municipal, et M. Mathieu GARABEDIAN dans sa présentation, les facteurs expliquant pourquoi nous accueillons proportionnellement moins d'enfants de familles aux revenus très modestes, sont pluriels. L'accès à l'information, les difficultés administratives liées aux procédures d'inscription,

la barrière de la langue, ou encore le coût sont des pistes identifiées, travaillées par les services municipaux et le CCAS.

M. GARABEDIAN vient de nous en faire part ; une mobilisation importante et régulière de la part de la collectivité a permis de renforcer, durant ces quatre dernières années, la participation des enfants issus de familles fragilisées.

Aujourd'hui, il s'agit d'aller encore plus loin qu'une tarification solidaire puisque nous proposons, sous forme d'expérimentation pour la saison estivale 2024, un zéro reste à charge pour les familles au coefficient familial égal ou inférieur à 200, sur les accueils à Chamagnieu ou dans le cadre des Vacances Sports de la Ville. Cette décision, que nous saluons, est un pavé supplémentaire sur le long chemin municipal de la lutte pour une égalité réelle d'accès aux loisirs. Je vous remercie.

M. CAMPY, Président.- Je vous remercie.

Je mets ce rapport au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité -

25. TARIFICATION DES SALLES ASSOCIATIVES – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN

M. CAMPY, Président.- Nous allons avoir toute une série de rapports sans intervention. Le rapport n° 151 concernant la tarification des salles associatives. Mme GOYARD GUDEFIN rapporte.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité -

26. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS VIE ASSOCIATIVE – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN

M. CAMPY, Président.- Le rapport n° 144 concernant l'attribution de subventions à diverses associations Vie associatives.

Mme Christine GOYARD GUDEFIN rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité -

27. REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLÜCK

M. CAMPY, Président.- Le rapport n° 149 concernant la révision du cadre du personnel. M. OLIVIER GLÜCK rapporte.

Je mets le rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité -

28. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RIZE, MÉMOIRES, CULTURES, ÉCHANGES – M. Stéphane FRIOUX

M. CAMPY, Président.- Le rapport n° 143 concernant la mise à jour du règlement intérieur du Rize, mémoires, cultures, échanges. M. Stéphane FRIOUX rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité –

29. DONS D'OUVRAGES ISSUS DES FONDS DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DE VILLEURBANNE – M. Stéphane FRIOUX

M. CAMPY, Président.- Le rapport n° 134 concernant des dons d'ouvrages issus des fonds de l'ancienne bibliothèque de Villeurbanne. M. Stéphane FRIOUX rapporte.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité –

30. DÉPÔT DES ARCHIVES DU CENTRE CULTUREL ŒCUMÉNIQUE (CCO) DE VILLEURBANNE – M. Stéphane FRIOUX

M. CAMPY, Président.- Rapport n° 130 concernant le dépôt des archives du Centre culturel Œcuménique de Villeurbanne. M. Stéphane FRIOUX rapporte.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité –

31. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES – M. Stéphane FRIOUX

M. CAMPY, Président.- Rapport n° 133 concernant des attributions de subventions aux associations et structures culturelles.

M. Stéphane FRIOUX rapporte.

Ne prennent pas part au vote : M. Cédric VAN STYVENDAEL ; Mme Sylvie DONATI ; M. Jacques GERNET ; Paul CAMPY ; Mme Agnès THOUVENOT et M. Olivier GLÜCK

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité –

32. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET EMLYON – M. Stéphane FRIOUX

M. CAMPY, Président.- Le rapport n° 148 relatif à la convention de partenariat entre la Ville de Villeurbanne et Emlyon. M. Stéphane FRIOUX rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité -

33. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DU RHÔNE (FOL 69) DANS LE CADRE DES OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Sonia TRON

M. CAMPY, Président.- Rapport n° 163 concernant l'attribution d'une subvention à la Fédération des Œuvres laïques du Rhône dans le cadre des objectifs du Projet éducatif de territoire de la Ville de Villeurbanne. Mme Sonia TRON rapporte.

Ne prend pas part au vote, M. Sébastien CHATAING.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité -

34. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FEMMES INFORMATIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES RHÔNE-ALPES (FIJI RA) POUR L'ANNÉE 2024 – M. Yann CROMBECQUE

M. CAMPY, Président.- Rapport n° 132 concernant l'attribution d'une subvention à l'association Femmes Informations juridiques internationales Rhône-Alpes pour l'année 2024. M. Yann CROMBECQUE rapporte, je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité -

35. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FICL - FONDS D'INITIATIVE COLLÉGIEN/LYCÉEN – M. Yann CROMBECQUE

M. CAMPY, Président.- Rapport n° 166 concernant l'attribution de subventions dans le cadre du FICL, le Fonds d'initiative collégien/lycéen. M. CROMBECQUE rapporte.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité -

36. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES JEUNES – M. Yann CROMBECQUE

M. CAMPY, Président.- Rapport n° 136 concernant l'attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Initiatives jeunes. M. Yann CROMBECQUE rapporte.

Ne prennent pas part au vote Mme Laura GANDOLFI et Mme Aurore GORRIQUER.

Je mets ce rapport aux voix. C'est beaucoup plus rapide sur cette partie du Conseil municipal ! Je ne veux pas spoiler la fin, mais il ne va pas se passer grand-chose.

(Rires dans la salle)

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité -

37. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. CAMPY, Président.- Le rapport n° 161 concernant l'attribution de subventions aux associations sportives. M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets le rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité -

38. ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES AFFAIRES CULTURELLES DES GRANDES VILLES ET AGGLOMÉRATIONS DE FRANCE, DITE L'ADAC-GVAF – M. Stéphane FRIOUX

M. CAMPY, Président.- Rapport n° 150 concernant l'adhésion à l'Association des Directeurs des Affaires culturelles des Grandes Villes et Agglomérations de France, dite l'ADAC-GVAF.

M. Stéphane FRIOUX rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

- Adopté à l'unanimité -

39. VŒU « LIBÉRER LA COMMANDE PUBLIQUE SUR L'ALIMENTATION » PORTÉ PAR LES GROUPES DE LA MAJORITÉ – Mme Morgane GUILLAS

M. CAMPY, Président.- Pour finir, nous avons un vœu présenté par le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !

Pour resituer, le Conseil municipal peut émettre des vœux sur tout objet d'intérêt communal. Madame GUILLAS, vous souhaitez le présenter ?

Mme GUILLAS.- Merci. Comme traditionnellement, je propose de lire le vœu. Petite correction, il est présenté au nom des groupes de la majorité.

Je procède à la lecture :

« Villeurbanne développe une stratégie alimentaire articulée autour de trois objectifs inscrits à notre plande mandat :

- Participer au développement d'une agriculture paysanne dans notre bassin de vie ;
- Permettre à tous un accès à une alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement ;
- Favoriser la convivialité et le lien social autour de l'alimentation.

Piliers de cette stratégie, nos deux cuisines centrales produisent 1,3 million de repas par an pour un volume d'achats de 3 millions d'euros. Ce savoir-faire, le nouement de partenariats avec des producteurs locaux ainsi que des clauses innovantes dans nos marchés publics depuis 2022, permettent de développer les approvisionnements hors des circuits industriels : 30 % des produits cuisinés sont issus de l'agriculture biologique et 50 % sont sous signe de labels de qualité.

Mais l'impact de notre politique d'achat restera limité tant que les codes des marchés publics ne seront pas révisés pour prendre en compte les enjeux essentiels de notre temps : la sécurisation des approvisionnements en qualité et quantité ; la résilience de nos territoires ; la structuration des filières ; le soutien et le maintien des exploitations agricoles ; la préservation des ressources eau-air-sol.

Dans le domaine de la restauration collective, il est en effet aujourd'hui illégal d'affecter des critères de localité dans les marchés publics. La réponse apportée réside exclusivement dans la multiplication de critères, de spécifications, d'allotissements. Elle alourdit les procédures et reste insatisfaisante.

(Départ de Mme VESSILLIER à 19 heures 34)

Pour changer cela, plusieurs réseaux et acteurs au niveau européen se sont associés en janvier 2024 en vue d'élaborer une proposition transpartisane, visant à moderniser le droit européen de la commande publique en matière d'alimentation. Nous soutenons cette initiative : l'intervention des collectivités locales en matière de restauration collective et d'aménagement du territoire est un maillon clé pour territorialiser nos systèmes alimentaires, assurer notre souveraineté alimentaire et aussi permettre la mise en cohérence de nos politiques territoriales.

Au travers de ce vœu, nous soutenons les propositions suivantes :

- Les marchés relatifs à l'alimentation doivent répondre aux enjeux de sécurité alimentaire et de résilience des territoires et garantir la soutenabilité du modèle agricole de l'Union européenne ;
- Les acheteurs publics doivent être libres du choix de la procédure pour 50 % du volume d'achat annuel dès lors qu'ils s'appuient sur un diagnostic partenarial établissant les besoins du territoire – restauration de la biodiversité, préservation des sols et de l'eau, réimplantation de filières nécessaires à la diversification des cultures sur le territoire, sécurité des approvisionnements, rémunération des services écosystémiques rendus, etc. ;
- Ces différents enjeux doivent être inscrits dans le règlement européen sur les systèmes alimentaires durables dont nous souhaitons la mise à l'agenda prochaine.

Au travers de ce vœu, nous soulignons :

- Que l'accès de tous et toutes à une alimentation durable et équilibrée peut constituer un objectif fédérateur pour l'Union européenne, favorisant une « union sans cesse plus étroite entre les peuples » ;

- *Que nous défendons la contribution de l'alimentation à une stratégie de résilience territoriale globale au bénéfice de tous les citoyens d'Europe et de tous les producteurs ;*
- *Que notre proposition est conforme aux principes fondamentaux du marché intérieur, notamment la notion d'offre « économiquement » la plus avantageuse, les principes de transparence et de publicité des procédures et le principe de non-discrimination. »*

Je vous remercie.

M. CAMPY, Président.- Merci, il s'agit du vœu n° 174 intitulé *Libérer la commande publique sur l'alimentation*.

Monsieur CHABRIER ?

M. CHABRIER.- Comme d'habitude, l'intention est louable. Ce que j'ai entendu est plutôt intéressant et nous partageons les objectifs. Notre position est la même sur les vœux, nous sommes dans une logique européenne, cela a même été évoqué. Je ne doute pas que ce sujet peut faire l'objet, et le fera sans doute, de débats au Parlement européen, que nous allons élire prochainement.

Chacun peut interpeller ses candidats respectifs, dans le cadre d'un débat politique classique, sur ces questions. Notre Assemblée municipale ne me paraît pas être le lieu approprié pour débattre de ces questions qui ne sont pas de son ressort, même si nous partageons les objectifs qui viennent d'être évoqués. Nous ne participerons pas au vote, pour être conformes à notre position sur les vœux.

M. CAMPY, Président.- Je vous remercie. En effet, comme je l'ai dit en introduction, le vœu doit porter sur un intérêt communal. Monsieur BOCQUET, qui est le gardien du temple sur les vœux, voulez-vous dire un mot ?

M. BOCQUET.- Notre groupe ne partage peut-être pas en intégralité ce vœu, ce sujet est compliqué et demande beaucoup de nuances. Mais pour une fois, nous trouvons que ce vœu est d'intérêt municipal et communal, et nous ne résistons pas à l'envie de voter ce vœu avec nos collègues de la majorité. C'est la première occasion qui nous en est donnée.

M. CAMPY, Président.- Je mets le vœu aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur CHABRIER, vous ne prenez pas part au vote. (*Confirmation*)

Il est adopté.

Le groupe Villeurbanne progressiste ne participe pas au vote – Monsieur Prosper KABALO, Monsieur Loïc CHABRIER, Madame Virginie DEMARS, Monsieur Stéphane COLSON, Madame Sabrina BENHAIM, Madame Emilie PROST, Madame Anaïs D'HOSTINGUE.

- Adopté à l'unanimité -

M. CAMPY, Président.- Ce conseil est presque terminé, nous allons arrêter la transmission en direct.

Il me reste à vous rappeler la date du prochain Conseil municipal, qui se tiendra le lundi 1^{er} juillet à 17 heures.

Je vous remercie.

La séance est levée, je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 19 heures 39.)